RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

EAU POTABLE
ET ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

angers loire métropole
communauté urbaine

Sigles & abréviations

AELB	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
AEP	Adduction d'Eau Potable
AIPR	Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux
ALM	Angers Loire Métropole
ARS	Agence Régionale de Santé
BP	Budget Prévisionnel
CA	Chiffre d'Affaire
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en sécurité
CATEC	Certificat d'Aptitude pour le Travail en Espaces Confinés
cts ou c€	Centimes d'euros
CUa	Certificat d'Urbanisme d'information
CUb	Certificat d'Urbanisme opérationnel
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DEA	Direction Eau et Assainissement
DICT	Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux
DP	Déclaration Préalable de travaux
DSIN	Direction des Services Informatiques et du Numérique
DT	Déclaration de projet de Travaux
eH	équivalent habitant
EPI	Equipement de Portection Individuelle
EPC	Equipement de Protection Collective
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EU	Eau Usée
FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FSL	Fond de Solidarité pour le Logement
GC	Génie Civil
GRC	Gestion de la relation Clientèle
HT	Hors Taxe
ICNE	Intérêts Courus Non Echus
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
k€	kiloeuro (1kiloeuro = 1000 euros)
M€	Million d'euros
m3	Mètre cube
MES	Matière En Suspension
MRC	Modernisation des Réseaux de Collecte
ONU	Organistaion des Nations Unies
PC	Permis de Construire
PFAC	Participation au Financement de l'Assainissement Collectif
PFAC AD	Participation au Financement de l'Assainissement Collectif Assimilé Domestique
PL	Poids Lourds
PLU/PLUi	Plan Local d'Urbanisme
PRE	Participation pour Raccordement à l'Egout
UV	Ultra-Violet
SAF	Service Administratif et Financier
SAP	Systems, Applications and Products for data processing (progiciel de gestion intégré)
SESI	Service Expertise et Système d'Information
SET	Service Etudes et travaux
SIAEP	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
SIG	Système d'Information Géographique
SMP	Syndicat Mixte de Production
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPS	Sécurité et Protection de la Santé
SR	Station de Relèvement
SST	Sauveteur secouriste du Travail
STEP	Station d'Epuration
T de MS	Tonne de Matière Sèche
TICFE	Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electicité
TTC	Toutes Taxes Comprises
ZA	Zone Artisanale / Zone d'Activité
ZAC	Zone Artisanale et Commerciale
ZI	Zone Industrielle

Sommaire

Le mot du Vice-Président ..... p 2-3

Chiffres clés ..... p 5

Territoires et modes de gestion ..... p 6-7

Les moyens humains ..... p 8-9

Les missions des services ..... p 10

Usine de production d'eau potable

Exploitation du réseau d'eau potable

Exploitation de l'Assainissement

Assainissement station de dépollution de la Baumette

Clientèle

Service Administratif et Financier

Service Études et Travaux

Service d'Expertise et Système d'information

Qualité Sécurité Méthode

Centre technique

Cycle de l'eau ..... p 34

Les moyens financiers ..... p 36

Les annexes ..... p 43

Les indicateurs ..... p 46

Qualité de l'eau distribuée en 2020 ..... p 50

Le mot du Vice-Président

Jean-Paul Pavillon

© Thierry Bonnet

LES FAITS MARQUANTS

Une année marquée par un renouvellement d'élus, et une crise sanitaire sans précédent

2020, quelle année ! La crise sanitaire s'est invitée, bousculant le quotidien de chacun et nous forçant à nous réinventer.

La tenue des élections municipales a permis de maintenir la continuité démocratique et le déroulé de la vie politique.

C'est ainsi que le Président de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole m'a confié la Vice-Présidence pour la compétence Eau, Assainissement, Eau Pluviale et GEMAPI. Je l'en remercie.

La Vice-Présidence permet maintenant d'assurer une vision cohérente et d'ensemble du grand cycle de l'eau.

Deux confinements, avec la menace d'un virus dont on connaissait mal les modes de propagation, la gravité et les façons de s'en protéger. Des pénuries de masques et de gel hydroalcoolique. La marche forcée vers le télétravail et la réduction de la présence du personnel sur le terrain pour éviter les contacts et garantir leur sécurité. Voilà quelques actions et adaptations qu'il a fallu mener tambour battant.

Mais la continuité de service a été maintenue. La distribution d'eau, élément vital, a perduré. La collecte et le traitement ont été assurés. Les chantiers de travaux ont été maintenus, et les fournisseurs ont été payés. Tous les services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement se sont mis en ordre de marche pour garantir le service public, et soutenir autant que faire se peut l'économie locale.

Cette année atypique a eu des impacts sur la consommation d'eau potable. La présence des angevins confinés à la maison, une météo clémente pendant le premier confinement explique l'augmentation constatée.

Enfin, les résultats de l'enquête de satisfaction clientèle montre que nous avons progressé, et définit les orientations qui alimenteront notre réflexion sur une nouvelle relation à l'usager.

A travers ce propos, je me réjouis de la résilience dont a pu faire preuve la collectivité et je félicite l'ensemble des services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement pour les efforts réalisés, et la grande capacité d'adaptation dont il a su faire preuve. C'est une fierté pour nous tous.

Une gestion durable et maitrisée de l'eau potable et d'un patrimoine qui s'étend

Préparée durant l'exercice 2019, l'année 2020 a vu se poursuivre la reprise en régie de l'exploitation du service d'eau potable. La commune de Loire Authion, nouveau périmètre pris en gestion opérationnelle, représente une extension du patrimoine avec plus de 2000 clients supplémentaires et plus 285 km de réseau.

Ce sera enfin au 1er Janvier 2021, avec la reprise en exploitation en régie des communes de Soulaire-et-Bourg et Ecuillé que la gestion totale de l'exploitation du service d'eau potable en régie prendra fin.

Ces opérations, largement anticipées, ont été soutenues par la mise en œuvre d'une organisation adaptée du service concerné (création de base vie, journée continue, création d'un service mutualisé de poids lourds et engins de terrassement, outils de mobilité, etc.). Ces transformations ont permis l'optimisation de nos ressources pour absorber les différentes phases d'extension de périmètre passées et à venir, à effectif constant.

Angers Loire Métropole continue par ailleurs de mener son action de gestion responsable et durable de son patrimoine, et du bien précieux qu'est l'eau.

C'est pourquoi cette année les travaux de renouvellement des membranes d'ultrafiltration de l'usine de production d'eau potable et de modernisation de l'automatisme ont commencé, et ce afin d'assurer la continuité de production d'une eau de très bonne qualité.

Nous continuons les travaux d'études pour mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de la réserve d'eau brute de la fosse de Sorges, et son impact sur la qualité de l'eau. Le test grandeur nature d'utilisation de la fosse de Sorges, prévu en 2020 n'a pas été possible du fait du contexte de la crise sanitaire. Les équipes ont effectivement été mobilisées pour assurer le service vital de production et distribution d'eau potable. Ce n'est que partie remise ! Dès 2021, en coordination avec l'ARS, un protocole d'essai sera rédigé et un test réalisé.

Mais la préservation de la ressource, c'est également, et en premier lieu, la capacité de chacun à en limiter la consommation et à gérer ses rejets au milieu naturel. Il est important de souligner la prise de conscience collective et responsable des angevins dont la consommation unitaire annuelle tend à décroitre depuis plusieurs années, même si 2020 restera une année atypique avec une augmentation notée tel qu'évoqué dans mon propos sur la crise sanitaire.

Un service performant pour un coût maitrisé

La veille technologique, la modernisation et sécurisation des équipements ainsi que l'attachement des agents d'Angers Loire Métropole au service public rendu restent le fondement du travail qui permet de garantir l'ensemble des services à un coût parfaitement maîtrisé.

La formation continue de nos agents est aussi un facteur clé pour la délivrance, en toute sécurité pour les collaborateurs, d'une même qualité de service pour tous les usagers et entreprises et ce, sur l'ensemble du territoire.

Angers Loire Métropole s'est aussi résolument engagée vers un grand chantier de rénovation et de cyber sécurisation de son système d'information. Ce sont ainsi deux procédures de marché public d'importance qui ont été lancées en 2020 : Refonte du système d'information technique (Supervision, cybersécurisation et traitement des données techniques) et renouvellement du logiciel de Facturation et de la Relation Client. Ces opérations débuteront sur l'année 2021 pour un objectif de finalisation fin 2022, début 2023.

Cette performance conduit à des résultats tangibles. On peut rappeler, par exemple, que le prix unique du litre d'eau potable sur le territoire (incluant une part "eau", une part "assainissement" et une part TVA, pour plus de détail se référer à la partie Moyens financiers), acheminé 24h/24 chez chaque usager de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, est de 0,00367 €/litre (à titre de comparaison : le prix moyen d'une eau de source est d'environ 0,14 €/litre – Source site internet « Syndicat des eaux de sources »).

Ce prix nous place dans les EPCI les moins chères de la région avec un ratio de renouvellement des infrastructures notablement supérieur à la moyenne nationale. Pour rappel, le budget investissement pour l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable a dépassé 4,4 millions sur l'exercice 2020, avec 10 km de canalisations remplacées. Ces travaux et la recherche permanente des fuites ont permis d'économiser plusieurs centaines de milliers de m^3.

Assainissement - Exploitation de la station d'épuration de La Baumette

Des travaux importants ont été finalisés en 2020. Ces derniers ont permis de donner une nouvelle jeunesse à la station d'épuration pour prolonger sa durée de vie, et limiter sa consommation en ressources (renouvellement des sécheurs thermiques, récupération de chaleur, rénovation du génie civil de l'entrée de station, sécurisation du stockage des boues séchées, etc.)

L'étude de faisabilité sur l'implantation d'une ferme photovoltaique sur le site de la station d'épuration a abouti. Les dossiers réglementaires et l'étude d'impact sont en cours. La Baumette va donc évoluer d'une fonction unique épuratoire vers un outil industriel intégré, tendant vers un bilan neutre voire positif sur le paramètre carbone (production de biogaz + production et autoconsommation d'une partie des besoins en électricité).

Ces travaux et ces études illustrent et accompagnent la politique volontariste et durable de gestion du cycle de l'eau menée par Angers Loire Métropole.

L'ensemble des travaux sont autofinancés par le service au travers du prix de l'eau dont l'évolution sur les dernières années intégrait par anticipation cette phase exceptionnelle.

Assainissement – Un patrimoine composé de canalisations et de stations d'épuration périphériques performantes

Angers Loire Métropole mettant au premier plan la qualité environnementale de son territoire, des investissements importants sont mis en œuvre tous les ans sur l'ensemble de ses installations

La qualité des rejets et les objectifs de reconquête de la qualité des milieux naturels continuent d'être une priorité.

Ses systèmes d'assainissement sont composés de plus de 1200 km de canalisations, et de plus de 206 stations de relèvement alimentant 41 stations d'épuration.

L'inspection télévisée par caméra des canalisations d'assainissement fait partie de l'activité du service Assainissement.

En 2020, près de 3,5 km de réseaux ont fait l'objet d'une inspection télévisée. Les résultats intégrés au SIG conduisent à la notation de criticité des collecteurs, donnée d'entrée majeure pour la priorisation de nos travaux. L'ensemble de ces inspections et données permettent de faire vivre en continu notre connaissance du réseau et d'ajuster les plans de renouvellement en fonction des constats réalisés.

Le schéma directeur se poursuit et les dernières phases de mesures par période de nappe haute et nappe basse sont finalisées. Les circonstances sanitaires et les difficultés de conduite des mesures terrain ont décalé la remise des conclusions. Ces premières conclusions, qui seront données en 2021 se déclineront en un plan pluriannuel. Il est aussi à noter la décision politique dont l'ambition porte le renouvellement des stations d 'épuration de 1 station par an à 3 tous les 2 ans. Cet effort sur la durée du mandat actuel permettra de soutenir les actions d'urbanisation des différentes communes de la collectivité, en cohérence avec le PLUi récemment adopté.

La coordination des travaux sur le territoire est une préoccupation de tous les instants qui permet de réduire au mieux la gêne occasionnée aux angevins. Un travail conjoint avec les services de voirie des différentes communes permet de valider le programme annuel.

En 2020, près de 9 km de réseau ont été renouvelés, pour un montant de 6.4 millions d'euros.

Mais les infrastructures continuent de vieillir, en recevant une charge croissante et subissant de nouvelles contraintes, notamment du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'augmentation du trafic routier sur nos voiries.

Les efforts de renouvellement en assainissement doivent donc se poursuivre dans le futur voire s'intensifier.

Nous veillons par ailleurs en permanence à l'équilibre budgétaire dans une vision prospective, accompagné d'une réduction constante de la dette.

Notre engagement est de léguer aux générations futures des ouvrages en « ordre de marche », ainsi qu'une situation financière saine.

ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La FNCCR a mis en place un outil d'analyse et de mise en perspective des caractéristiques des services d'eau et d'assainissement, rendant objectives les comparaisons multicritères entre collectivités (43 collectivités participent) et permettant de faciliter la compréhension de la formation du prix de l'eau et de l'assainissement. Elle offre des analyses complètes et individualisées, proposant une progression continue de la performance de nos services grâce à l'identification de pistes d'amélioration concrètes. Cette analyse comparative favorise l'échange des pratiques entre collectivités sur des problématiques partagées (techniques, comptables, règlementaire, etc.).

En y participant, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement d'Angers Loire Métropole obtient une tendance nationale, qui permet de se situer à un instant donné et d'observer les évolutions, en se comparant à d'autres structures similaires, sur la base de mêmes critères, repris d'une année sur l'autre.

Le rapport complet, détaillé et illustré est accessible à l'ensemble des acteurs des services d'eau et d'assainissement, et notamment aux élus.

Chiffres clés

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRODUCTION D'EAU

22 408 800 m³ d'eau brute prélevés

19 048 050 m³ d'eau produite

54 200 m³ volume moyen journalier

73 518 m³ volume jour de pointe

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DISTRIBUTION

2 331 km de réseau

+ de 16 000 000 m³ d'eau facturés annuellement

Prix de l'eau : 3.67€ TTC/m³ soit 1000 Litres donc 0,367 cts €/L
(base calcul pour une facture 120m³, compteur ≤20mm)

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

87 880 abonnés

1 291 km de réseau

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

8 921 abonnés en assainissement individuel

8 573 installations contrôlées dont 4 516 conformes
(depuis la mise en place du service)

LES CHIFFRES CLÉS DE L'AGENCE CLIENTÈLE

Relèves de compteur radio réalisées : 127 334

Lectures visuelles de contrôle : 1 760

Appels téléphoniques traités : 25 266

Factures émises : 194 856

Abonnés eau (branchements actifs) : 96 801

Territoires et modes de gestion

Les différentes cartographies ci-dessous représentent la localisation des différents sites, locaux techniques et équipements sur le territoire d'Angers Loire Métropole et les modes de gestion des différentes communes.

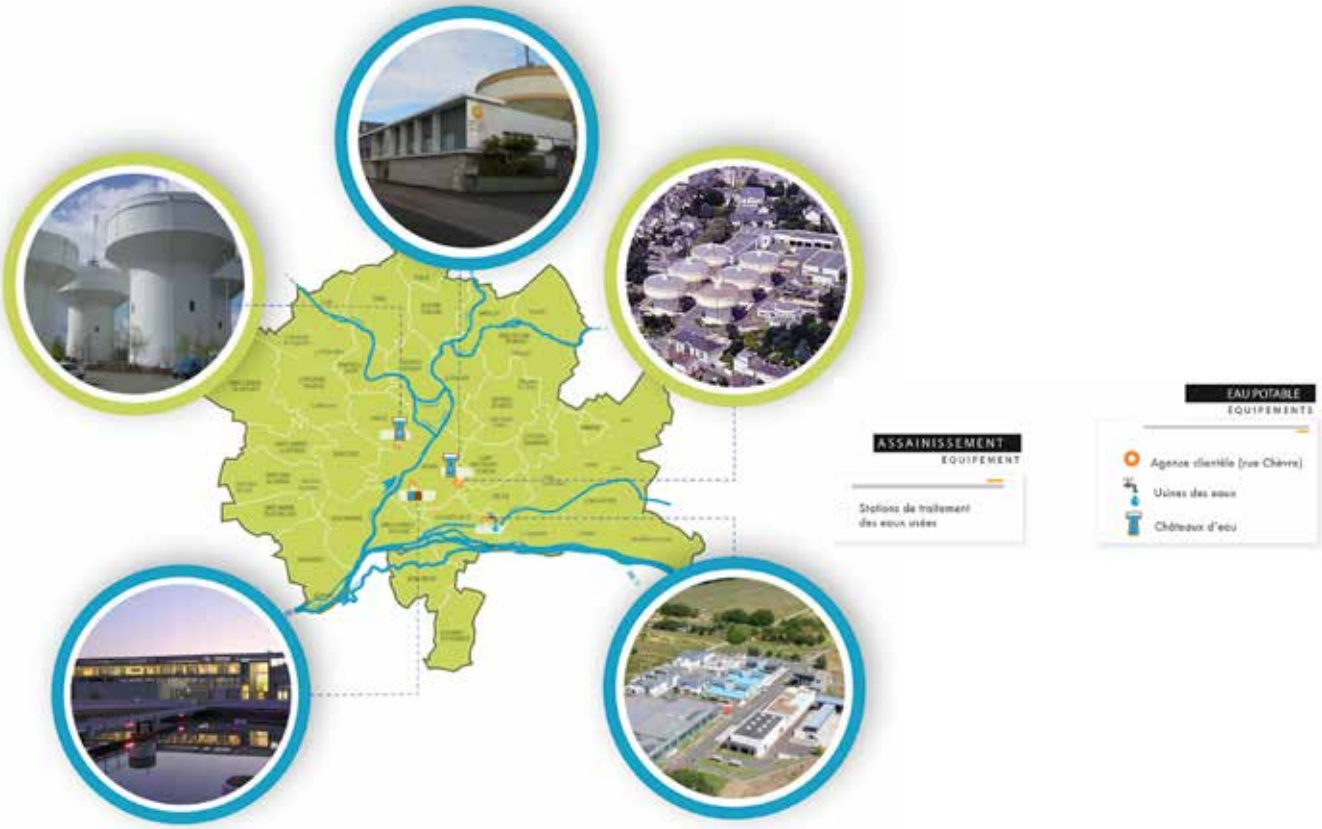

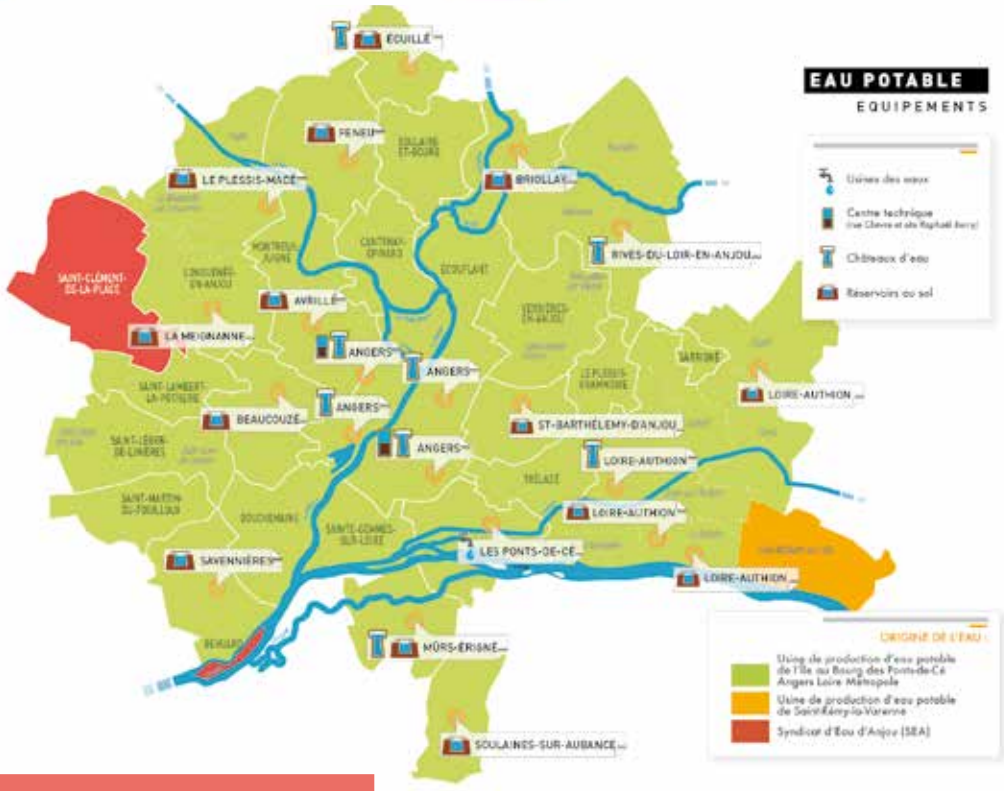

EAU POTABLE
MODE DE GESTION
Exploitation par la régie d'Angers Loire Métropole
Communes en Délégation de Service Public (Reprise en régie en 2021) ou exploitées par prestataire privé
ÉCUILLÉ
SOULAINES-ET-BOURG
FENEU
BRIOLLAY
MONTREUIL-JUIGNÉ
CANTENAY-ÉPINARD
ÉCOUFLANT
SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE
LONGUENÉE-EN-ANJOU
AVRILLÉ
SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE
BEAUCOUZÉ
SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES
ANGERS
SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU
TRÉLAZÉ
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX
BOUCHEMAINE
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
LES PONTS-DE-CÉ
LOIRE-AUTHION
SAVENNIÈRES
MÛRS-ÉRIGNÉ
SOULAINES-SUR-AUBANCE

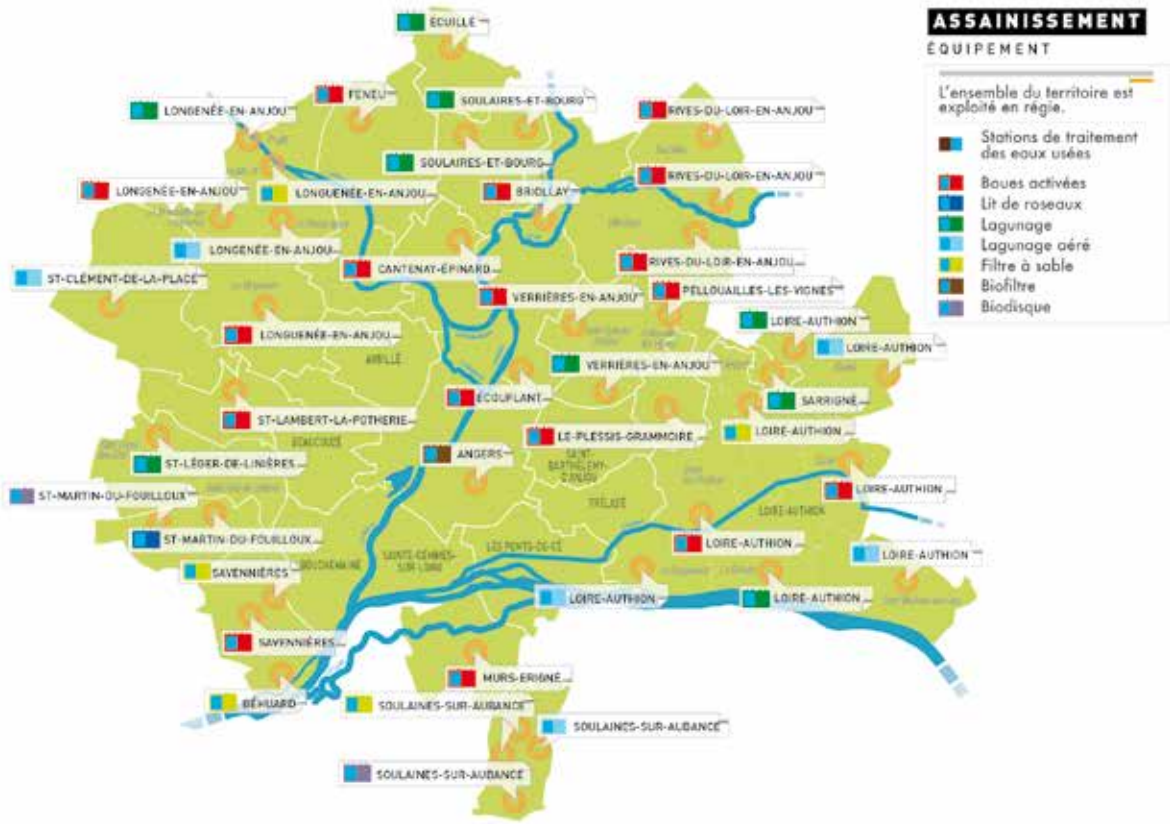
ASSAINISSEMENT
ÉQUIPEMENT
L'ensemble du territoire est exploité en régie.
Stations de traitement des eaux usées
Boues activées
Lit de roseaux
Lagunage
Lagunage aéré
Filtre à sable
Biofiltre
Biodisque
ÉCUILLÉ
FENEU
SOULAINES-ET-BOURG
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU
LONGUENÉE-EN-ANJOU
BRIOLLAY
ST-CLÉMENT-DE-LA-PLACE
CANTENAY-ÉPINARD
VERRIÈRES-EN-ANJOU
PELLOUAILLES-LES-VIGNES
LOIRE-AUTHION
AVRILLÉ
SARRIGNÉ
ÉCOUFLANT
ST-LAMBERT-LA-POTHERIE
LE-PLESSIS-GRAMMOIRE
ANGERS
ST-LÉGER-DE-LINIÈRES
ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX
SAVENNIÈRES
MÛRS-ÉRIGNÉ
BÉHUARD
SOULAINES-SUR-AUBANCE

MOYENS HUMAINS

Organigramme de la direction eau & assainissement

Au cœur de la direction Eau et Assainissement (DEA), ce ne sont pas moins de 220 agents qui œuvrent chaque jour pour assurer la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, les missions de contrôle, de conseils et de support associées.
Parmi les 220 agents qui composent les effectifs de la DEA, il y a 23% de femmes et 77% d'hommes, pour une moyenne d'âge de 42,9 ans.
Les missions exercées au sein de la DEA sont à la fois des missions techniques (agents chargés d'exploitation du réseau, agents de conduite d'usine ou de STEP, métalliers forgerons, électromécaniciens, maçons, conducteurs d'engins de chantier et poids lourds, magasiniers...), administratives (chargés de portefeuille client, chargés d'accueil téléphonique, assistantes des services, comptables...), de management (responsable de service, responsable de secteur ou unité, technicien...) mais aussi d'expertises et de systèmes d'information (modélisateur, chargé de la supervision et de la GMAO, sigiste,...).

Afin de faire évoluer les compétences et connaissances de chacun et de se conformer aux exigences réglementaires pour le bon fonctionnement du service public, la DEA a formé 138 agents en 2020 (soit 63% des effectifs cela représente 505 jours de formation, incluant 190 jours pour des formations sécurité soit 38%. Au global, sur un budget de 158 000€, seuls 78 000€ ont été consommés, soit un taux de consommation de 49%. Ce taux particulièrement peu élevé est principalement dû au contexte sanitaire qui n'a pas permis d'assurer toutes les formations prévues. La priorité a été mise sur les formations sécurité et leur recyclage dans le but de garantir la sécurité de nos agents dans l'exercice de leurs missions quotidiennes .

Les formations dispensées sont de différentes natures :

- Les formations métiers pour renforcer les connaissances théoriques et pratiques sur des thématiques spécifiques,
- Les formations obligatoires réglementaires sur des thèmes variés tels que le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), le CATEC (Certificat d'Aptitude pour le Travail en Espaces Confinés), l'AIPR (Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux), les habilitations électriques, l'amiante...
- Les formations liées à la santé et la sécurité, SST (Sauveteur Secouriste du Travail), marquage piquetage, signalisation temporaire de chantier...
- Les formations en informatique pour la prise en main de nouveaux logiciels ou leurs évolutions,
- Les formations en management et communication,
- Les formations à la préparation des concours et examens professionnels et les formations d'intégration.

Face à la pénurie de certains profils sur le marché de l'emploi actuel, la DEA développe et accentue le dispositif de l'apprentissage grâce à l'accompagnement de nos équipes.
Pour la rentrée de 2019, 4 apprentis ont rejoint les effectifs afin d'apprendre leur métier par la mise en pratique dans le cadre de l'eau et de l'assainissement :

- BTS Travaux Publics au sein du SET
- BAC PRO Maintenance des Equipements Industriels à l'Usine de production
- CAP Chaudronnerie à la Métallerie
- CAP Métallerie à la Métallerie.

Pour la rentrée 2020, la DEA compte 2 apprentis complémentaires :

- Licence professionnelle Métiers protection et gestion de l'environnement
- BTS Maintenance des Systèmes Industriels

Deux apprentis CAP Canalisateur étaient également souhaités mais aucune candidature n'a été reçue.

EAU & ASSAINISSEMENT

DIRECTION

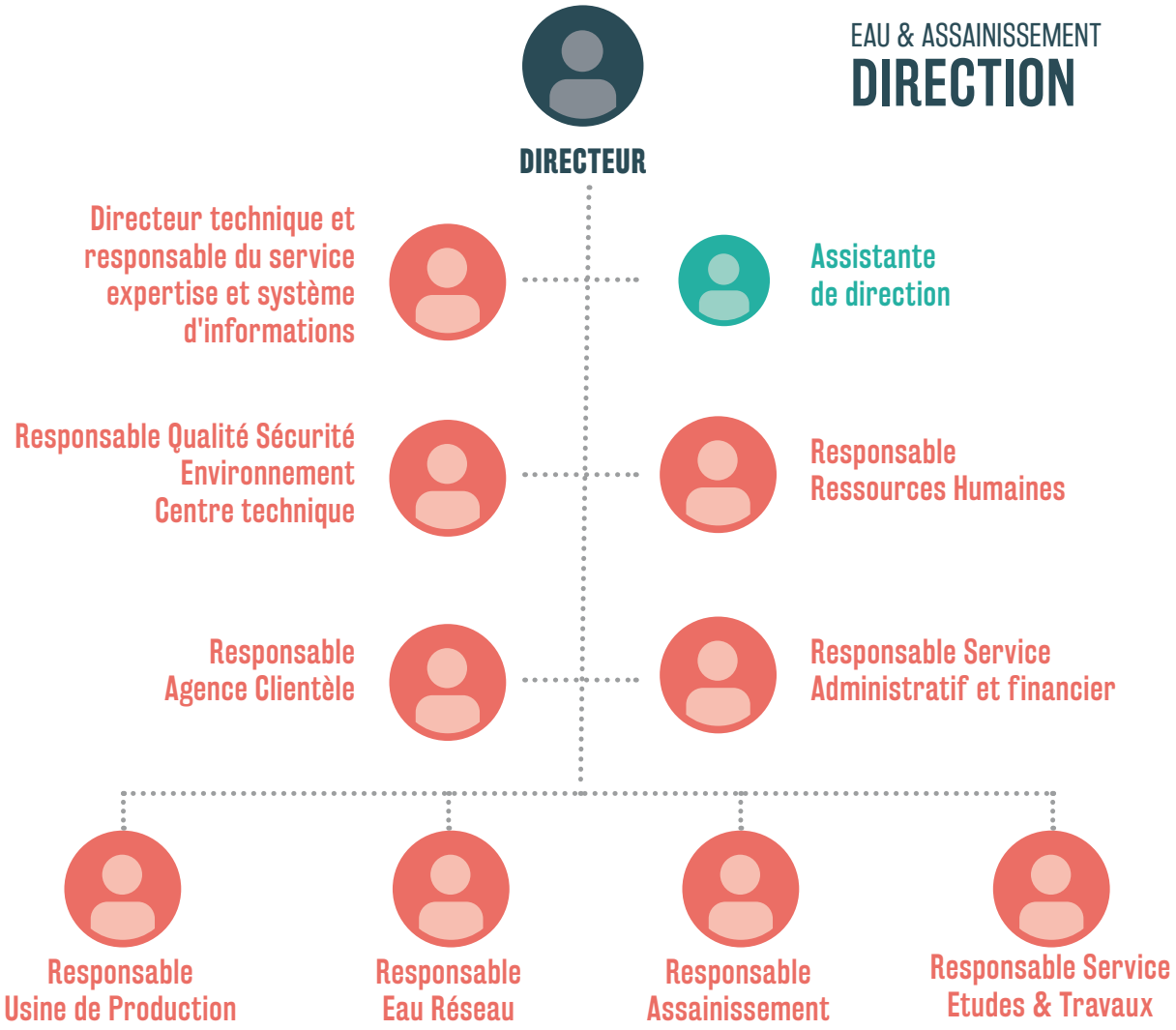

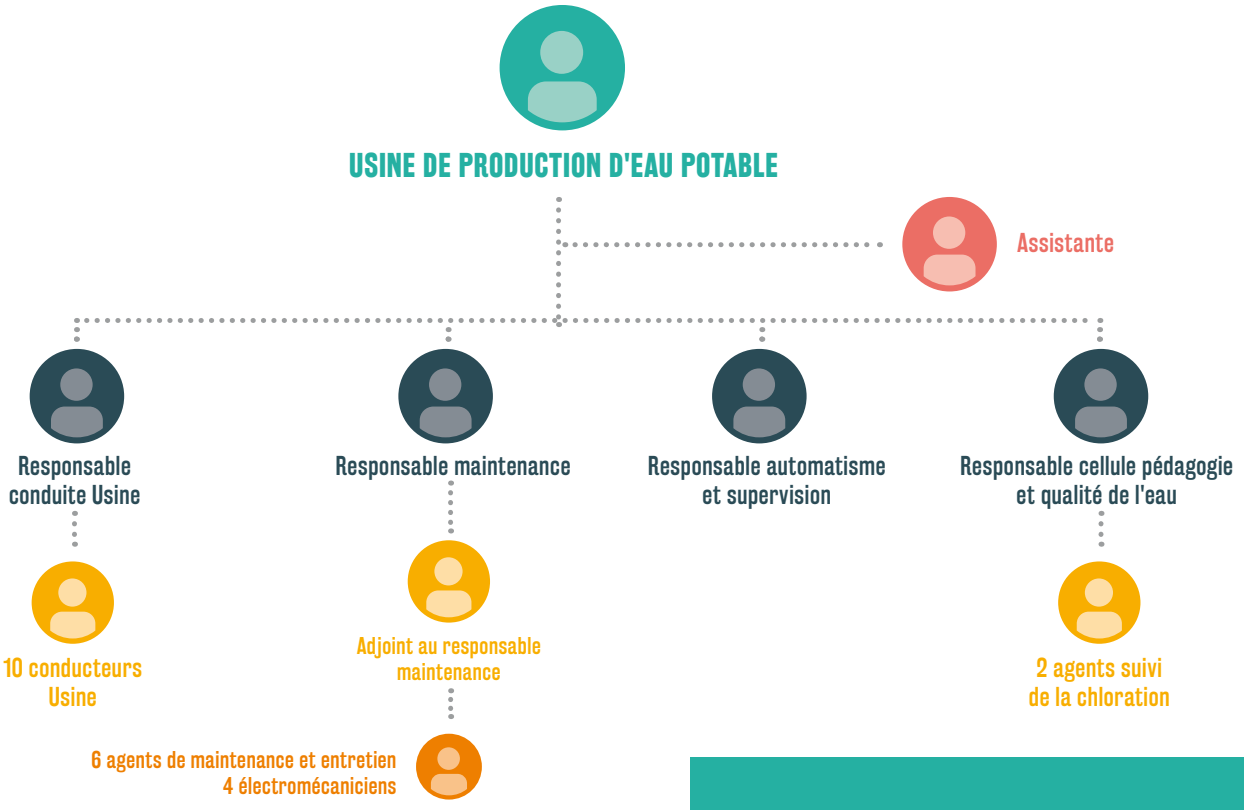

Les missions des services

USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SONT LA FOURNITURE EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ D'UNE EAU POTABLE

LES ÉQUIPEMENTS

La filière de traitement d'eau potable

1- Mélange des eaux : les eaux brutes ont pour origine la Loire ou la nappe d'accompagnement du fleuve. Elles sont mélangées à leur arrivée sur l'usine.

2- Prétraitement : étape de préparation à la décantation. Les eaux sont pré-ozonées et pré-acidifiées afin d'oxyder les matières dissoutes et de les faire précipiter. Ensuite, c'est l'étape de coagulation-floculation. L'objectif est de regrouper les matières en suspension afin de former un « floc » plus facile à décanter. Du charbon actif en poudre y est également ajouté pour adsorber les polluants organiques comme les pesticides.

3-Décantation : c'est la première étape de clarification des eaux. Les flocs vont être piégés sur un lit de boues et les eaux clarifiées sont récupérées par surverse pour être envoyées à l'étape suivante. Les boues issues de la décantation sont envoyées à la station de traitement des boues afin d'y être traitées.

4-Filtration sur sable : les eaux clarifiées traversent un lit de sable d'environ 1 mètre d'épaisseur. Les matières indésirables sont retenues dans les interstices du sable.

5-Ultrafiltration : c'est l'étape d'affinage de l'eau. L'eau filtrée est injectée dans des membranes dont le diamètre des pores de sortie est 1/100µm. Le but est de bloquer tout ce qui est d'une taille supérieure et notamment les virus et les bactéries tout en conservant les propriétés intrinsèques de l'eau comme les sels minéraux.

6-Les eaux sont ensuite stockées dans une citerne de 20 000 m^3 située sur l'usine puis chlorées afin d'être acheminées sur le réseau de distribution.

VUE AÉRIENNE DE L'USINE

Le traitement des boues

Les refus de filtration sont pompés vers la station de traitement des boues située sur la levée de Belle-Poule aux Ponts-de-Cé. Les boues sont :

1- Epaissies : stockage dans 2 épaississeurs pour les faire décanter. Les eaux de surverse retournent au milieu naturel.

2- Centrifugées : les boues épaissies passent par une centrifugeuse dont le but est d'en extraire le maximum d'eau. Les boues sortent de la centrifugeuse à 30 % de siccité (elles contiennent encore 70 % d'eau, mais la boue est pelletable)

3- Chaulées : le chaulage (technique de traitement avec de la chaux) permet la stabilisation des boues et leur hygiènisation.

4- Stockées : les boues sont ensuite stockées dans des bennes avant d'être évacuées.

100% des boues produites sont valorisées en agriculture via un plan d'épandage validé par arrêté préfectoral du 17/11/2010. 1 226 T de sédiments ont été épandus sur une surface de 57,43 hectares de terres agricoles. Les conditions d'épandage, les doses, les surfaces et l'ensemble des modalités de la réalisation respectent la réglementation en vigueur.

FOSSE DE SORGES

La réserve d'eau brute

L'usine de production d'eau potable est dotée d'une réserve d'eau brute sur le site de la fosse de Sorges. La réserve représente un stockage équivalent à 5 jours de production.

Cette réserve peut être mobilisée en cas de pollution majeure de la Loire.

Afin de préserver la qualité de l'eau brute, cette dernière est renouvelée quotidiennement à raison de plus de 20 000 m^3 par jour. Néanmoins, la configuration et la topographie de la réserve (surface importante et peu profonde) impactent la qualité de l'eau brute qui se dégrade pendant certaines périodes. A ce titre, des études sont en cours pour travailler sur cette problématique.

Les réservoirs de stockage

Une fois les eaux traitées, elles sont acheminées vers le réseau de distribution, puis stockées dans des réservoirs avant d'être distribuées aux abonnés. Les réservoirs sont de 2 types :

- Réservoirs sur tour (plus communément appelés châteaux d'eau)
- Réservoirs enterrés ou réservoirs au sol

Angers Loire Métropole est équipée de 17 châteaux d'eau et de 18 réservoirs enterrés. La capacité totale de stockage est de : 55 700 m^3

Le but de ces ouvrages est à la fois de stocker l'eau afin d'avoir une réserve d'eau traitée disponible, mais également d'assurer la pression nécessaire afin que les abonnés puissent disposer d'un certain confort dans l'utilisation de l'eau.

Pour les réservoirs sur tour, c'est la hauteur du réservoir qui crée la pression. (10m de hauteur = 1bar de pression)

Pour les réservoirs enterrés, ce sont des pompes qui créent la pression.

RÉSERVOIRS BERRY

LA QUALITÉ DE L'EAU

Concernant la qualité de l'eau, il faut distinguer les analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire et celles réalisées dans le cadre de l'autocontrôle.

EAU TRAITÉE EN SORTIE D'USINE	
Contrôle sanitaire :	**Autocontrôle :**
69 analyses réalisées	43 analyses réalisées
100% de conformité aux limites	43 conformes aux limites, soit 100% de conformité
91,3% de conformité aux références de qualité	41 conformes aux références, soit 95,3% de conformité

EAU TRAITÉE SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	
Contrôle sanitaire :	**Autocontrôle :**
439 analyses réalisées	570 analyses réalisées
98,6% de conformité aux limites de qualité (CVM sur points spécifiques du réseau)	569 conformes aux limites soit 99.8% de conformité
94,3% de conformité aux références de qualité	545 conformes aux références, soit 95,% de conformité

Pour toutes les non-conformités, les contre-analyses se sont révélées conformes.
En cumulé (contrôle sanitaire + autocontrôle) le taux de conformité est de 99,4 % (95,5 % par rapport aux références de qualité).

LES VISITES ET LA PÉDAGOGIE DE L'EAU

491 visiteurs sur les installations dont 310 sur l'usine de production d'eau potable et 181 sur la station de la Baumette.

Cette activité a été fortement impactée par la crise sanitaire ; aucune visite n'a été possible entre le 13 mars et le 31 décembre 2020.

LES FAITS MARQUANTS

Prise en exploitation des réservoirs de Brain-sur-l'Authion, Bauné et La Bohalle :

La station de production de La Bohalle a été définitivement abandonnée à la prise d'exploitation. Les réseaux de La Bohalle et La Daguenière sont désormais alimentés par l'eau produite par la station des Ponts-de-Cé.

Travaux de renouvellement des membranes d'ultrafiltration :

Les membranes d'ultrafiltration en acétate de cellulose doivent être renouvelées pour garantir sur le long terme l'efficacité de cette étape de traitement. Une nouvelle génération de membranes en Poly-Ether-Sulfone (PES) va être mise en place dans les prochains mois. Outre une meilleure souplesse d'exploitation, ces nouvelles membranes vont permettre de réduire les consommations énergétiques et les pertes en eau pour cette étape de traitement. Les travaux préparatoires à cette opération ont débuté en décembre 2020. Il est prévu que les dernières membranes soient renouvelées au printemps 2022.

Test de chaux liquide :

Dans le process de traitement de l'eau, après l'étape de décantation, il y a l'étape de filtration sur sable.

En décantation, le pH est entre 5.5 et 6, alors que pour la filtration sur sable, le pH est à 7.2. La remontée de pH se fait par l'ajout d'une base en amont de la filtration sur sable.

Cette base est de l'eau de chaux saturée. Cela permet également de reminéraliser l'eau en calcium. Néanmoins, pour faire de l'eau de chaux saturée, il faut différents équipements qui nécessitent des maintenances tous les 6 mois et qui nécessitent l'arrêt complet du saturateur.

En substitution, de la lessive de soude est utilisée. Son utilisation est plus simple car on l'utilise directement sur les filtres à sable avec très peu de maintenance. Mais ce système ne peut être pérenne car la soude apporte du sodium, ce qui n'est pas recommandé en continu par l'ARS au regard de la santé.

D'un point de vue économique, la chaux éteinte revient à 0.7 cts € le m^3 alors que la soude revient à 2.8 cts € le m^3.

Une autre alternative est l'utilisation de chaux liquide. Son principe revient à celui de la soude : Utilisation du produit directement en reminéralisation. Un des avantages est l'utilisation de chaux à la place de la soude, donc calcium à la place du sodium. L'autre avantage est économique ; la chaux liquide revient à 1.7 centimes d'euros le m^3 alors que la soude revient à 2.8 centimes d'euros le m^3 (pour une même utilisation)

Un premier test relativement concluant a été réalisé en septembre 2018. De nouveaux tests de plus grande ampleur ont été réalisés en 2019 et 2020. Ceux-ci confirment la faisabilité d'un traitement à la chaux liquide pendant l'arrêt du saturateur. Une étude a donc été lancée fin 2020 pour la mise en place d'une installation pérenne d'injection de chaux liquide.

EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Présentation des missions du service

EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le service de l'eau assure l'exploitation de l'ensemble du réseau d'eau potable sur la quasi-totalité de son territoire d'Angers Loire Métropole (sauf les communes d'Ecuillé et Soulaire-et-Bourg dont l'exploitation par la régie débutera le 1er janvier 2021).

Au 1er janvier 2020, le service de l'eau a pris en exploitation la commune nouvelle de Loire-Authion. Ce qui représente notamment un patrimoine supplémentaire de près de 7500 compteurs/branchements, 1200 vannes, 208 Poteaux Incendie et 285 km de réseau. Cette exploitation consiste en l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, stabilisateurs, ventouses, purges, vidanges, vannes, bouches à clé, etc...). Ces actions participent au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges et à l'allongement de la durée de vie du réseau.

Au cours de l'année 2020, les équipes du service ont procédé à la réparation de 141 fuites sur branchements et 108 fuites sur canalisations.

Plus de 600 interventions diverses d'exploitation (mise à jour de bouches à clé, vérifications de ventouses, manœuvres de vannes, purges, repérage de conduites...)

TRAVAUX NEUFS, RENOUVELLEMENTS ET EXTENSION DE RÉSEAU

Sur son périmètre d'exploitation, le service de l'eau a réalisé :
- Pose de compteurs de chantier : 150
- La mise en service de branchements neufs : 628
- Le raccordement des nouvelles conduites sur les réseaux existants : 185
- La réalisation de marquage-piquetage pour la préparation des chantiers : 332

Lors du raccordement de la conduite 400 (mm de diamètre) du boulevard Monplaisir, des soucis sur le fonctionnement du réseau ont engendré une coupure d'eau sur le secteur d'Ecouflant et d'Eventard, y compris le boulevard de l'industrie, pôle économique et industriel très sensible.

RACCORDEMENT DE CONDUITE

Lors de cette coupure, les services ont été mobilisés pour réparer le plus rapidement possible et manœuvrer des vannes afin de réalimenter provisoirement les entreprises. En termes d'actions correctives, un travail sur la préparation des chantiers et sur les plans de vannage est mené pour mieux anticiper les interventions nécessitant la manœuvre de vannes.

INDIVIDUALISATION DES COMPTEURS D'EAU

Dans le cadre de la loi n°2000-1208 dite loi « SRU » le service procède à la pose de compteurs d'eau potable, à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. En 2020, le service est intervenu sur près de 142 bâtiments de ce type pour du renouvellement, du conseil ou encore de la pose de compteurs.

ENTRETIEN DU PARC COMPTEURS

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement tous les compteurs de plus de 15 ans. En 2020, la direction a remplacé près de 3750 compteurs. L'objectif de renouvellement était fixé à 4000 compteurs, cet objectif n'a pas été atteint (60%) à cause, essentiellement de la crise sanitaire. En effet, suite à l'organisation mise en place, le renouvellement n'a pas été considéré comme une intervention urgente et vitale. Pendant le confinement de mars à mai 2020, aucun remplacement n'a été fait. Ce retard n'a pas été rattrapé au cours de l'année et est donc reporté sur 2021.

DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie relève de la responsabilité du Maire. A la demande des communes, le service de l'eau réalise et facture pour leur compte les interventions relatives au service de défense incendie, en lien avec le réseau de distribution d'eau potable (mise en place d'équipements neufs, remise en état ou renouvellement d'équipements existants).

En 2020, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a poursuivi sa campagne d'essais périodiques des poteaux d'incendie (fréquence triennale) dans le cadre de la « convention pour l'essai des appareils publics de lutte contre l'incendie ». La commune de Loire-Authion a signé cette convention et a été intégrée à la campagne d'essai sur 2020. 1149 poteaux ou bornes d'incendie ont fait l'objet d'un contrôle de débit.

BORNES DE PUISAGE

Afin de maîtriser l'utilisation intempestive des poteaux incendie et de limiter les prélèvements non comptabilisés, Angers Loire Métropole dispose d'un parc de 48 bornes sur l'ensemble de l'agglomération. Ces équipements fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et sont à la disposition des entreprises et des collectivités. Leur maintenance est assurée au sein du service.

MÉTROLOGIE

Depuis quelques années, Angers Loire Métropole a déployé des outils de surveillance des réseaux d'eau potable en vue de permettre la réduction des pertes en eau.

Ce sont près de 200 équipements (débitmètre et capteurs de pression) qui sont installés sur le territoire. Ces équipements ont permis d'identifier près de 25 fuites dont la plupart n'aurait pas pu être diagnostiquées facilement.

La 3e tranche d'installation de capteurs a débuté en novembre 2020 et se finalisera courant 2021. 28 sites complémentaires et 38 nouveaux comptages vont être mis en place pendant cette 3e tranche. Ceci permettra d'affiner et d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau d'eau potable en réduisant les zones de sectorisation.

Dans le cadre du « territoire intelligent » une expérimentation a été lancée sur 2 thématiques : la réduction de pression la nuit pour réduire les fuites et le suivi de la qualité de l'eau.

2 zones ont été identifiées pour la réduction de pression :

Bouchemaine

Briollay

Ce choix a été fait suite à une campagne de mesure de pression sur le territoire afin d'identifier les secteurs les plus sensibles.

La zone de suivi de la qualité de l'eau est Saint-Mathurin-sur-Loire (commune déléguée de Loire-Authion)

Ce choix a été fait car cette commune, alimentée par l'usine de Coutures, fait l'objet régulièrement de périodes d'eau « sale » liée notamment à la qualité du réseau.

INTERVENTION AMIANTE

En 2020, il y a eu 15 interventions sur des canalisations en amiante. En effet, depuis 2018, la DEA a repris en régie la totalité de l'exploitation du réseau d'eau potable et notamment Mûrs-Erigné, Soucelles et Briollay dont le réseau est en partie en amiante-ciment. Ce matériau est plus fragile que la fonte ductile et sa durée de vie est moindre. Un plan de renouvellement complet de ces canalisations sera mis en œuvre sur les prochaines années.

Le principal impact, en terme organisationnel est l'allongement de la durée des interventions lié à la préparation et la réalisation du chantier en sécurité.

ORGANISATION

Avec l'extension du périmètre d'intervention de la régie (+ 5 communes en 2018, + Loire-Authion en 2020 (6 communes déléguées) + 2 communes en 2021), une réflexion a été menée au sein du service exploitation au sujet de l'organisation des Poids-Lourds et des engins de chantier.

Le 1er septembre 2020, le « pôle engins » a été créé. Auparavant, chaque responsable de zone avait la responsabilité de ses propres Poids-Lourds et engins. Une des difficultés était l'adéquation des moyens aux chantiers et ainsi pour optimiser le taux d'utilisation et limiter le recours à la location, ce service a été créé.

Ce nouveau service est composé d'un technicien chargé de l'encadrement des chauffeurs, de l'organisation de la réservation des engins et des relations avec le Centre de Maintenance Automobile.

Dans le cadre de ce nouveau service, une réflexion est également en cours pour créer des zones de dépôts pour les déblais et remblais sur l'ensemble du territoire d'ALM. L'objectif est d'avoir un point de dépôt à moins de 15 minutes d'un chantier.

Exploitation du réseau d'eau potable

CRISE SANITAIRE

Comme l'ensemble des services de la direction de l'eau et de l'assainissement, le service exploitation du réseau d'eau potable a fortement été impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19. Le 17 mars 2020, le premier confinement a eu lieu. Suite aux mesures gouvernementales, les choix suivants ont été faits :

- Interruption de tous les chantiers non urgents (mise en conformité de compteurs, branchements neufs, raccordements...)
- Confinement de tous les agents à leur domicile
- Mise en place d'un groupe Whatsapp pour tous les encacadrants afin de maintenir la communication entre les secteurs et pouvoir faire redescendre les informations. Maintien régulier des échanges entre les agents et les encadrants pour suivre les cas positifs, cas contact, garde d'enfants, état psychologique des agents.

Organisation suivante pour le traitement des urgences en journée :

- Sur chaque zone : 1 encadrant, 4 agents d'exploitation, 1 chauffeur PL et 1 conducteur d'engin.
- Le planning était établi à la semaine et les agents devaient rester disponibles. Pour limiter les contacts ou interactions avec les collègues, les agents pouvaient rentrer directement chez eux avec un véhicule de service.

Cette organisation a été strictement maintenue pendant environ 2 mois. Ensuite, pour éviter d'impacter l'activité économique certaines activités ont repris comme la réalisation des branchements neufs ou encore les raccordements de réseau liés au chantier tram.

EAU & ASSAINISSEMENT

SERVICE EAU RÉSEAU

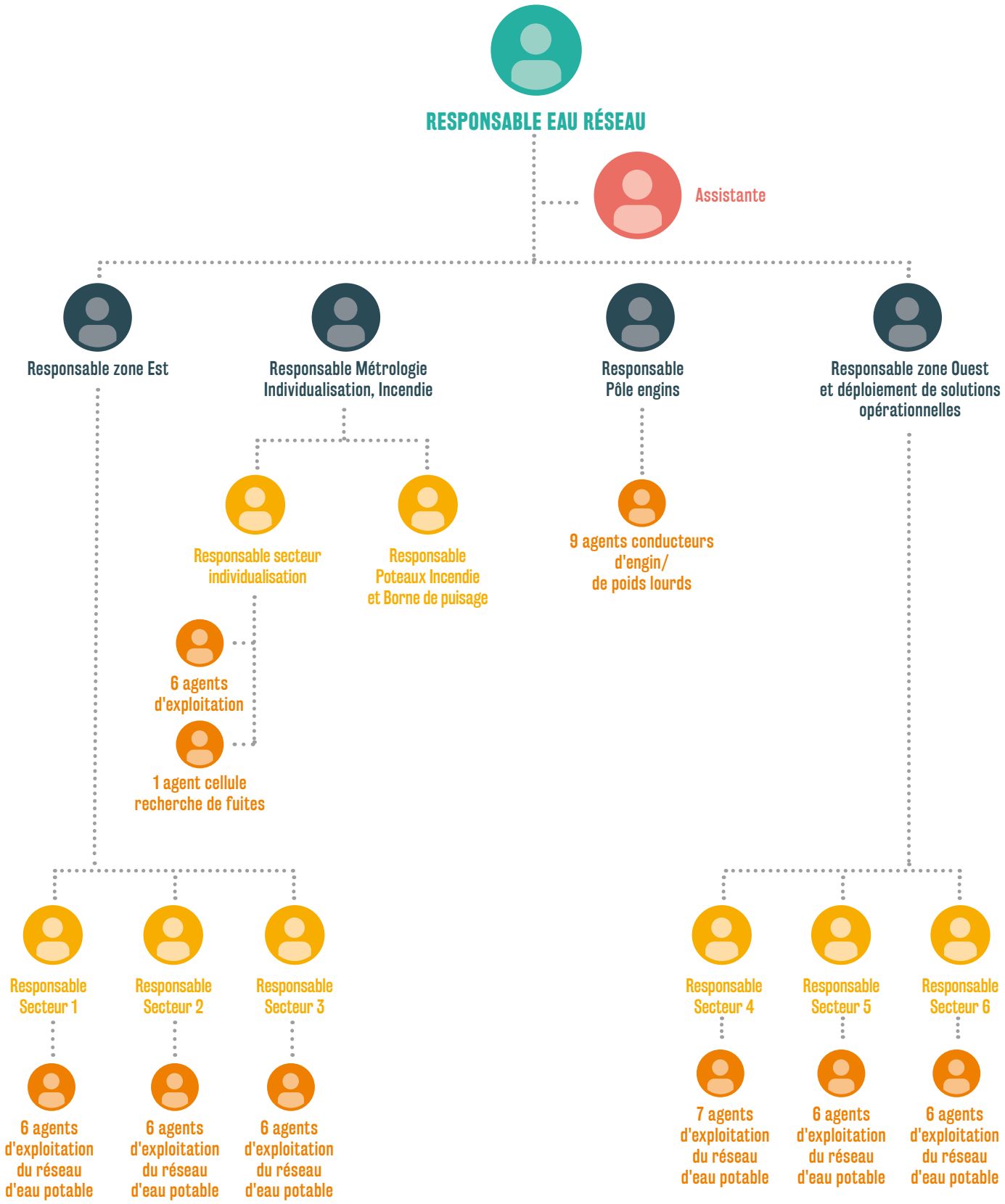

EXPLOITATION DE L'ASSAINISSEMENT

Descriptif de l'activité et indicateurs

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

La mission principale des agents de la cellule est de garantir l'écoulement des effluents avec un minimum de rejets au milieu naturel. Pour cela le service effectue du curage préventif et du curage curatif, notamment par des débouchages de collecteurs et des débouchages de branchements publics. Ils effectuent aussi l'entretien des ouvrages de prétraitement, tels que les dégrilleurs des postes de refoulement ou des prétraitements des stations d'épuration. La cellule des maçons a pour mission l'entretien des ouvrages du réseau de collecte.

BILAN D'ACTIVITÉ 2020

- 88 chantiers de réparations ponctuelles des branchements (86) et collecteurs (2)
- 111 renouvellements des tampons (trappe d'accès au réseau)
- 124 travaux en tout genre (Réparation génie civil en station d'épuration, enduit, maçonnerie, regards, plateforme d'accès...).

Le service est également fortement impliqué dans la gestion patrimoniale des réseaux. Chaque tronçon faisant l'objet d'une inspection télévisuelle est ensuite noté en fonction de son état de conservation et mentionné sur notre système d'information géographique

De plus, l'autre préoccupation forte du service est la recherche des eaux parasites, qui souvent sont à l'origine de dysfonctionnements de nos ouvrages et de notre épuration. Des enquêtes sont ainsi réalisées afin de repérer les faiblesses de notre réseau séparatif.

Le curage préventif de l'ensemble du territoire a fait l'objet de 1066 interventions en 2020. Il y a eu cependant en plus 350 interventions de débouchage ponctuel (dont 144 en astreinte nuit et week-end)

SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Différents types de contrôle sont réalisés :

- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments
- Contrôle de non raccordement et suivi des bordereaux de déchets
- Contrôle inopiné des rejets

Lors de ces opérations les agents sont amenés à faire des prélèvements ponctuels, ou sur 24h avec des préleveurs automatiques. Les échantillons sont ensuite amenés au laboratoire départemental.

En 2020, le territoire de la communauté urbaine comptait 923 industriels et 408 métiers de bouches recensés.

Concernant les industriels :

- 65 contrôles de raccordement
- 45 industriels n'ont pas de rejet nécessitant des conventions particulières,
- 19 industriels doivent faire l'objet d'une visite pour recueillir les informations, (251 industriels doivent être conventionnés,)
- 2 industriels sont conventionnés.

Concernant les métiers de bouche :

- 42 contrôles de raccordement
- 9 entreprises ont été conventionnées en 2020 et 4 disposent d'une convention antérieure
- 25 entreprises doivent faire l'objet d'une convention,
- 4 doivent faire l'objet d'une visite pour voir l'étendue de leur activité.

CONFORMITÉS DES USAGERS DOMESTIQUES

Différents types de contrôle sont réalisés pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments, en 2020, le service a fixé 3343 rendez-vous pour le contrôle de bon raccordement dont :

- 2224 dans le cadre des ventes de biens immobiliers dont 8 refusées après seconde visite,
- 90 dans le cadre de contrôles systématiques des habitations,
- 651 dans le cadre de la PFAC (+ 262 contrôles systématiques qui ont permis de percevoir aussi la PFAC),
- 101 absences aux rendez-vous.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Différents types de contrôle sont réalisés pour vérifier la conformité des installations d'assainissement non collectif. En 2020, le service a fixé 1003 rendez-vous dont :

- 179 dans le cadre des ventes de biens immobiliers,
- 235 dans le cadre de contrôles d'installations neuves,
- 541 dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement
- 48 absences aux rendez-vous.

Depuis le 2 novembre 2020, mise en place d'aides à la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes non conformes, il s'agit d'une aide financière attribuée selon des critères dans la limite d'une enveloppe globale de 250 k€TTC par an sur la durée du mandat. Cela va concerner environ 700 installations de la communauté urbaine. Les missions relatives à ce sujet sont : conseiller les usagers pour la constitution du dossier, vérifier les devis, contrôler la bonne réalisation des travaux, puis signature des conventions pour l'attribution de la subvention.

STATIONS D'ÉPURATION (STEP)

Le territoire d'Angers Loire Métropole exploité en régie regroupe 41 STEP et 206 postes de refoulement, ce territoire a été découpé par secteur géographique et par système de collecte, ce qui représente en plus du « système Baumette », 9 zones périphériques réparties entre les agents du service afin que chaque agent puisse suivre son système de collecte (station de relèvement et station d'épuration) dans sa globalité.

Le patrimoine exploité en régie est composé de :

- 17 Boues activées,
- 15 lagunes dont 6 lagunes Aérées,
- 6 Filtres à sable,
- 1 lit de Roseaux.

Concernant la capacité des stations d'épuration :

- 10 STEP ont une capacité supérieure ou égale à 2000 équivalent habitants,
- 19 STEP ont une capacité comprise entre 500 et 2000 Eh.
- 11 STEP sont inférieures à 500 Eh.

La station de la Baumette est exploitée par Véolia et est de type boues activées d'une capacité de 285 000 Eh.

STEP DE BRIOLLAY

EAU & ASSAINISSEMENT

SERVICE ASSAINISSEMENT

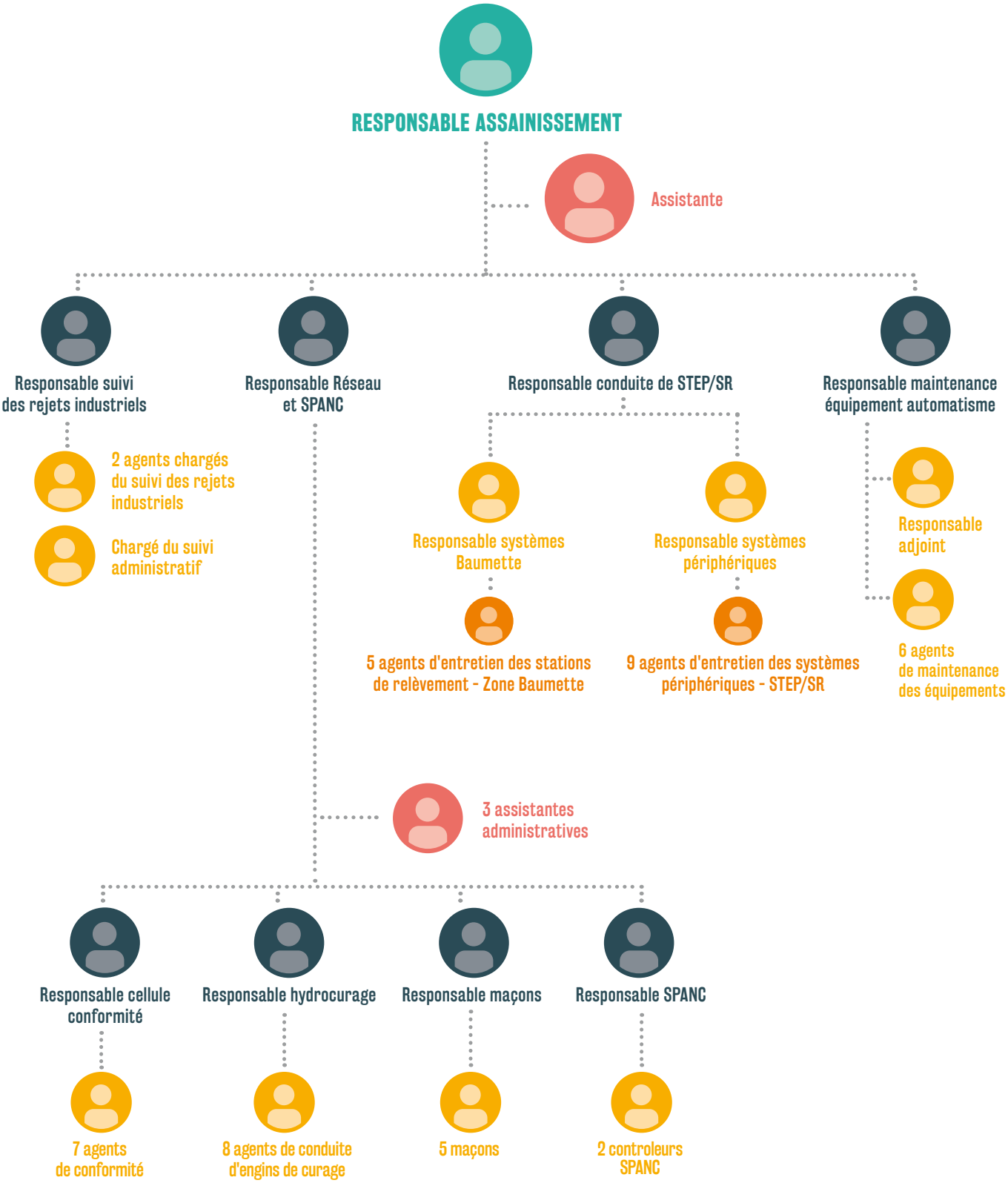

ASSAINISSEMENT STATION DE DÉPOLLUTION DE LA BAUMETTE

Sécheur extérieur

Sécheur intérieur: boues en début de séchage

LA STATION DE DÉPOLLUTION DE LA BAUMETTE EST LA PLUS GROSSE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, D'UNE CAPACITÉ DE 285 000 ÉQUIVALENTS-HABITANTS, ELLE A TRAITÉ, EN 2020, 12 428 638 M³ D'EFFLUENT.

UN FONCTIONNEMENT ADAPTÉ À LA PÉRIODE COVID

Comme l'ensemble des services publics, le service d'assainissement d'Angers Loire Métropole a dû s'adapter à la crise sanitaire. Ainsi, la station d'épuration de la Baumette réceptionne et traite depuis juin 2020 les boues provenant des plus petites stations de la collectivité. Les analyses sont plus nombreuses pour un suivi précis de l'hygiénisation des boues partant en épandage.

D'IMPORTANTS TRAVAUX D'ÉQUIPEMENTS EN 2020

2020 marque la fin des travaux d'optimisation de la station prévue au marché global de performances passé en 2018 avec Veolia. Un nouveau sécheur basse température (140°C) a été mis en service en début d'année 2020. Ainsi 1015 tonnes de boues séchées, plus compactes et moins odorantes, ont été produites sur l'année.

D'autres équipements ont été mis en place en 2020, notamment :

- Une unité de désinfection UV sur l'eau traitée pour permettre aux assainisseurs de recharger leur camion lors des dépotages de produits de curage ;
- Des tamiseurs permettant de récupérer des matières (filasses, flottants des eaux de lavage des sables) et ainsi protéger les équipements ;
- La création d'un nouveau silo de boue de chargement d'une capacité de 150 m³.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Depuis juin 2017, la station de dépollution dispose d'une unité de production de biogaz destinée à la production d'énergie renouvelable. En se décomposant, la matière organique des boues d'épuration produit du biogaz, qui est ensuite purifié et contrôlé avant d'être injecté dans le réseau de gaz naturel.

En 2020, 1 303 400 Nm³ de biométhane (à environ 97% de CH4) ont été injectés dans le réseau GRDF.

Borne de recharge eaux industrielles

Tamiseur StainPress protégeant le digesteur

CLIENTÈLE

FOND DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Partenaire social du département, Angers Loire Métropole s'engage auprès des usagers.

28 000 euros, c'est le montant de l'abondement au département du Maine et Loire dans le cadre du FSL.

Mais de quoi s'agit-il ? :

Le FSL est le fond de solidarité pour le logement, c'est un dispositif qui permet d'accompagner et de soutenir les ménages en difficulté financière.

Ainsi, les ménages qui éprouvent des difficultés à payer leur facture d'eau ont la possibilité sous certaines conditions de bénéficier d'une aide du Département.

En chiffres :

28 000 € montant de l'enveloppe FSL	**5 983,74 €** montant accordé
21,4 % Taux d'utilisation de l'enveloppe	**64 accords**
93,5 € montant moyen de l'aide	**26 refus**

Pour en savoir plus sur le FSL :
www.maine-et-loire/aides-et-services/logement-et-habitat

De l'importance de faire connaître ce dispositif pour venir en aide des usagers.

REMISES GRACIEUSES

En 2020, l'agence clientèle a reçu de la part de particuliers, entreprises ou associations 618 demandes de remise gracieuse concernant des factures d'eau, 577 ont été traitées pour un montant total de 143 250€ et 148 refusées (le delta restant correspondant à des dossiers toujours en cours après le 31 décembre 2020).

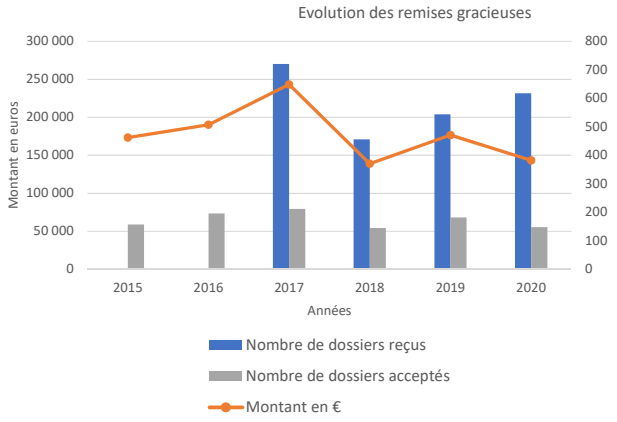

ENQUÊTE SATISFACTION

Enquête réalisée en décembre 2020 sur un échantillon représentatif de 1500 abonnés d'Angers Loire métropole (les flèches indiquent si les résultats sont en hausse, en baisse ou stables par rapport à l'enquête de satisfaction 2018).

Identification du service ↑ 68,20% des répondants déclarent savoir à qui s'adresser en cas de problème technique d'eau et assainissement	**Situation de l'agence clientèle** ↑ 13,2% des répondants savent situer l'agence clientèle, rue Chèvre
Qualité de l'accueil en agence ↑ 98,9% de satisfaction	**Qualité de l'accueil téléphonique** ↑ 94,3% de satisfaction
Consommation de l'eau au robinet ↑ 60,8% des répondants consomment régulièrement l'eau du robinet	**Assainissement** ↓ 11,8% des répondants ont déjà ressenti des odeurs d'égouts dans leur rue
Relevé ↑ 13,6 % des répondants font un relevé régulier de leur compteur	**Clarté de la facture** ↑ 93,70% de satisfaction
Prix de l'eau ↑ 61,5% des répondants déclarent un prix de l'eau justifié	**Qualité de l'eau** ↑ 91,1% de satisfaction
Modes de paiement ↑ 97,5% de satisfaction	**Satisfaction globale** → 97,5% de satisfaction des services de l'eau et de l'assainissement

Des résultats en progression par rapport à la dernière enquête de satisfaction, un remerciement à l'ensemble des acteurs et aux usagers pour leur confiance. Ces enquêtes nous permettent d'avoir une meilleure connaissance des usagers et de répondre à leurs attentes et ainsi construire avec eux le service de demain.

angers loire métropole
communauté urbaine

eau et assainissement

enquête 2021

Enquête de satisfaction réalisée par l'institut d'études MOAÏ auprès d'un panel représentatif des abonnés de l'agglomération d'Angers Loire Métropole. Vous êtes plus de 1500 à avoir répondu et nous vous en remercions.

Satisfaction

91% sont satisfaits de la **Qualité de l'eau**

et même 94% chez les consommateurs d'eau du robinet !

98% sont satisfaits du **Service de l'eau et de l'assainissement**

Eau consommée comme boisson

61% du robinet principalement — **+ 7** points par rapport à 2018

22% en bouteille principalement

17% les 2 !

68% pensent que le prix de l'eau est justifié / normal

... un prix estimé par les habitants à 5,27 €TTC / mètre³ (1000 L) d'eau **soit 1,57 € au dessus de la réalité**

Le prix moyen des grandes villes du Grand Ouest en 2018 est de 4,80 €.

3,74 € par m³ ! au 1er avril 2021

Identification du service

L'eau et l'assainissement de votre commune sont gérés par

angers loire métropole
communauté urbaine

5% des répondants ont signalé

une eau calcaire

Savez-vous ce que cela signifie ?

Boire de l'eau calcaire ou dure n'est pas contre-indiqué. En effet, une eau de dureté moyenne (comme celle produite par Angers Loire Métropole dont le TH=17°f*) contient les sels minéraux, essentiels à la santé, et apporte quotidiennement une grande partie de nos besoins en calcium et magnésium.

* La « dureté » est mesurée par le titre hydrotimétrique (TH) dont l'unité est le °f (degré français).

MOAÏ Institut d'études 2021 • Crédits Freepik, The Noun Project

EAU & ASSAINISSEMENT

SERVICE CLIENTELE

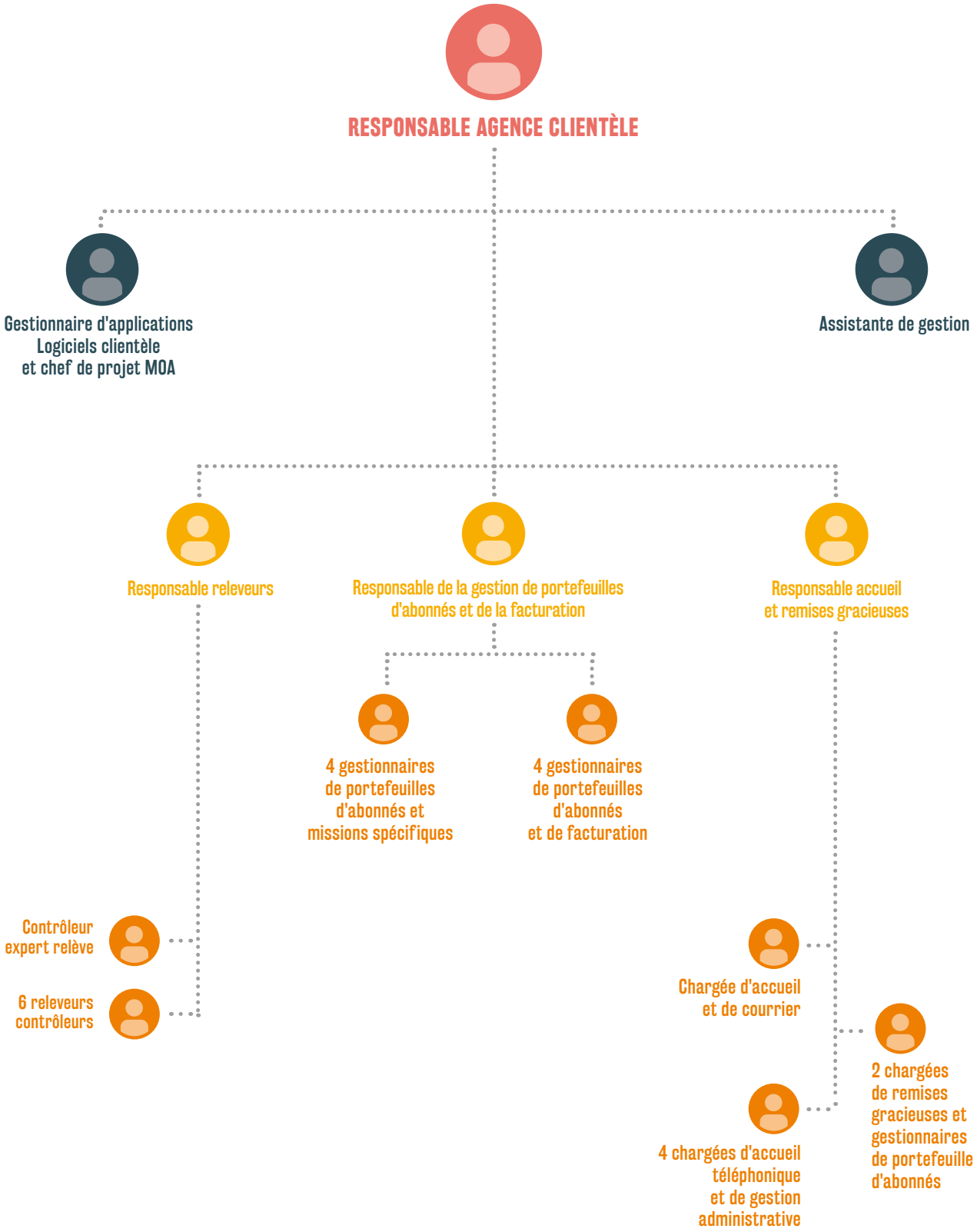

MISSIONS DU SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Les missions du Service Administratif et Financier

EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

Le Service Administratif et Financier a en charge la préparation et le suivi des délibérations et des décisions présentées devant les instances (commission Transition écologique, bureau exécutif, commission permanente, conseil de communauté).

De manière générale il supervise la gestion administrative de la Direction et de ses actes tout en assurant une veille juridique sur l'ensemble des thématiques propres à la DEA.

Il met en œuvre les conditions d'une bonne coordination entre les services et la direction juridique concernant le suivi des dossiers en responsabilité civile et de contentieux.

En lien avec la Direction des Services Informatiques et du Numérique (DSIN), il assure la cohérence en matière de politique d'achat et de maintenance des équipements informatiques et de téléphonie nécessaires à l'exécution des missions portées par la direction. Il pilote à ce titre le déploiement et le suivi des outils de mobilité confiés aux agents de terrains.

EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le Service Administratif et Financier construit la proposition de la stratégie financière et tarifaire sur le court/moyen/long terme des budgets annexes Eau et Assainissement, en fournissant les informations rétrospectives et les études prospectives relatives aux tendances en matière de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. En élaborant différents scenarii étayés sur des hypothèses économiques, démographiques, de stratégie de territoire, de gestion patrimoniale (...) et en définissant un plan pluriannuel d'investissement s'appuyant sur les orientations en matière de politique tarifaire et de gestion de la dette, les élus peuvent apprécier les équilibres financiers et leurs évolutions selon les options choisies et les hypothèses posées.

Le SAF assure la préparation budgétaire et l'exécution comptable des deux budgets annexes (Eau et Assainissement) qui relèvent de la compétence de la DEA. Il définit et supervise, dans le cadre général de fonctionnement de la communauté urbaine, le respect des procédures financières en cherchant à optimiser la qualité comptable des écritures de l'ensemble des services de la direction et en garantissant la mutation vers les outils réglementaires et modernes de la dématérialisation des actes. En sa qualité de service financier propre, dédié aux compétences de l'eau et de l'assainissement, l'ordonnancement des dépenses et des recettes est réalisé de façon autonome au sein de la collectivité, en lien direct avec les services du comptable public.

La mise en place et l'exploitation de tableaux de bord permet de mesurer l'activité comptable, de suivre le niveau de réalisation des budgets et de contrôler l'atteinte des objectifs internes au service et commun à la direction (par exemple, le suivi des délais de paiement, la qualité comptable des écritures, etc.).

EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Le service Administratif et Financier organise et pilote les procédures de marchés publics pour l'achat de produits, services et travaux en lien avec les services prescripteurs et dans le cadre de la politique achat de la communauté urbaine. A ce titre il a comme objectif de planifier et d'optimiser la commande publique de la Direction Eau et Assainissement.

Son rôle est aussi d'être force de proposition, d'apporter un éclairage quant à l'évaluation des risques juridiques et d'apporter conseils et solutions aux services (choix des procédures, difficulté dans le cadre de l'exécution d'un marché, usages des outils et pratiques liées à la dématérialisation, etc...).

De manière générale, il coordonne la gestion administrative et financière des marchés publics en liaison avec les services concernés et supervise le suivi administratif et financier des marchés complexes.

Comme pour la partie comptable, des tableaux de bords préparés en rapport avec les objectifs stratégiques de la direction et du service, permettent de suivre et de piloter l'activité de la fonction commande publique.

EAU & ASSAINISSEMENT

SERVICE ADMINISTRATIF & FINANCIER

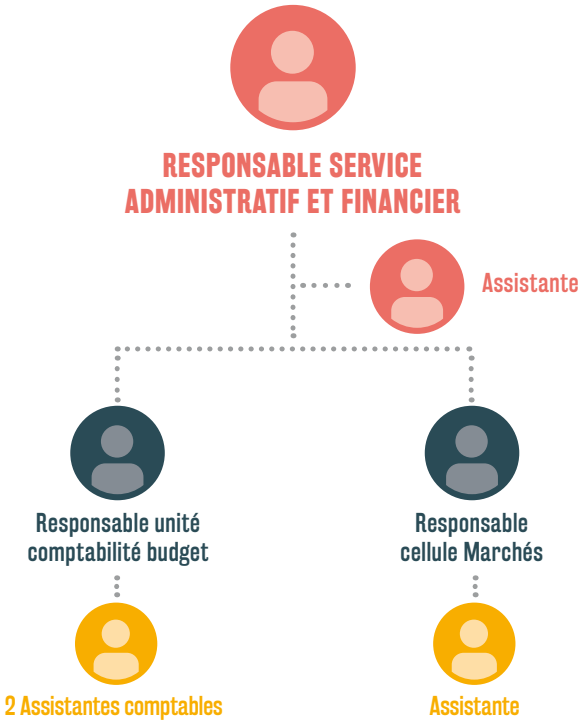

SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX

Les principales missions du service études et travaux sont :

- **Assistance à maitrise d'ouvrage.**

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants pour l'étude prospective de l'état du patrimoine, l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation, le suivi de la programmation pluriannuelle des opérations et des investissements.

- **Maitrise d'œuvre de conception et de réalisation.**

La quasi-totalité des opérations inscrites au programme d'investissement font l'objet en interne d'une conception de projet (renouvellement et d'extensions de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrages de génie civil de stations de refoulement d'eaux usées), et du suivi en phase réalisation. Cette maitrise d'œuvre interne permet à la fois une réactivité importante, et une stricte adaptation aux besoins d'exploitation.

- **Instruction des documents d'urbanisme, détermination de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), et mise à jour du zonage assainissement.**

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau et assainissement de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. Le calcul du montant de la PFAC dont le fait générateur est le raccordement au réseau public est indiqué au service instructeur des communes ainsi qu'au pétitionnaire.

La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLU communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement, qui constituent une annexe sanitaire au PLU, et la prise en compte de l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation des équipements de distribution, de collecte et de traitement lorsqu'elle est nécessaire.

- **L'instruction des DT (Déclaration de projet de Travaux) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux).**

Le service instruit, à l'aide de plateformes de dématérialisation, les très nombreuses demandes des intervenants sur l'espace public en indiquant la position des réseaux d'eau et d'assainissement présents dans l'emprise des travaux projetés, ainsi que les précautions nécessaires pour en garantir l'intégrité.
Un suivi des travaux des concessionnaires permet à la fois d'apporter des conseils sur le terrain, de positionner certains ouvrages et de s'assurer du respect des prescriptions.

- **Mise à jour et mise à disposition des données relatives aux installations eau et assainissement sur le Système d'Informations Géographiques (SIG).**

Les informations relatives aux canalisations et ouvrages disponibles sur le système d'information géographique sont précieuses à la fois pour permettre leur exploitation, la réalisation des projets, l'instruction des documents d'urbanisme et des DT-DICT.
La mise en place d'une mobilité de l'outil permettant un usage déporté sur le terrain pour assurer la continuité de service en astreinte, et le suivi et la saisie d'informations relatives aux interventions et dysfonctionnements est en cours.
Cette évolution permettra de renforcer notre gestion patrimoniale et d'optimiser le programme de renouvellement.

- **Suivi des opérations réalisées par des tiers (aménageurs) en vue de préparer la future prise en gestion des ouvrages.**

Le service délivre ses prescriptions en amont des opérations d'aménagement (Zac, ZI, ZA, lotissements), établit les estimations de travaux pour les interventions réalisées par la régie (raccordements et branchements), participe aux réunions de chantier, coordonne les interventions de la régie, et participe aux opérations de réception des réseaux.
Un document intitulé « Guide de l'eau » précise de manière exhaustive l'ensemble des prescriptions relative à l'établissement des réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement à l'attention de l'ensemble des intervenants en aménagement (aménageurs, lotisseurs, entreprises, architectes...).
Suite au classement des voies dans le domaine public, et sous réserve de conformité des installations et de fourniture des pièces techniques et administratives nécessaires, Angers Loire Métropole délibère pour la prise en gestion des réseaux.

Les principaux indicateurs relatifs à ces activités sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets réalisés	81	58	55	66	41
Nombre de consultations effectuées (code des marchés publics)	11	16	13	12	8
Nombre de permis de construire instruits	2 163	1 555 *	1 348 **	1 645 ***	1 558 ****
Nombre de DT et DICT instruites	8 247	8 542	13 675	9 978	9 362
Nombre de projets d'aménagements instruits ou suivis	59	85	68	62 instruits	73
Nombre de permis d'aménager instruits (+ PC groupés)	45	41 (dont avis techniques)	97 (dont avis techniques)	38	46
Nombre d'estimations de travaux établies pour le compte d'aménageurs	126	116	121	164	67
Linéaires de réseaux mis en place par les aménageurs	11 891	9 998	13 270	5 795	18 536
Taux de réseaux pris en gestion		80.6 %	80.0 %	81,2%	81,2%

*instruction en plus de 1965 CUa, 188 CUb, 3088 DP / ** instruction en plus de 6197 CUa, 232 CUb, 3134 DP
*** instruction en plus de 8107 CUa, 243 Cub 3693 DP / **** instruction en plus de 3232 CUa, 267 CUb, 3698 DP

Etudes et travaux réalisés en 2020

• Etudes réalisées en 2020

Il s'agit notamment des :

- Études préalables au dévoiement des réseaux et ouvrages dans le cadre de la seconde ligne de tramway ainsi qu'à de nombreux travaux d'aménagement de voiries communales.
- Études préalables au renouvellement des réseaux en eau et assainissement, à la construction d'ouvrages de génie civil.

L'investissement correspondant s'élève à 120 060 €HT (eau et assainissement) et comprend principalement la rémunération de levés topographiques, le repérage des réseaux sensibles propres à la direction, les études géotechniques et de la maitrise d'œuvre externe pour les projets de station d'épuration et de dévoiement des réseaux du Tramway, ainsi que la révision du zonage d'assainissement.

• Travaux réalisés en 2020

Les travaux d'assainissement ont concerné :

- Des réhabilitations de réseaux en tranchées ouvertes à Angers, Avrillé, Feneu, les Ponts de Cé, Loire-Authion (St Mathurin), Longuenée-en-Anjou (Le Plessis Macé), Saint Barthélémy d'Anjou et Saint-Clément-de-la-Place.
- Des dévoiements de réseau pour la création de la nouvelle ligne de tramway à Angers

DÉVOIEMENTS DE RÉSEAUX

DÉVOIEMENTS DE RÉSEAUX

- Des réhabilitations de réseaux sans tranchées par chemisage à Angers, Avrillé, Feneu, Les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes-sur-Loire
- Des opérations spécifiques :
  - La réparation en urgence d'un collecteur à Angers (photo)
  - La modification de l'exutoire de la station d'épuration de Savennières avec un rejet en Loire
- Des extensions de réseaux à Angers, Mûrs-Erigné, Saint-Barthélémy-d'Anjou et Sainte-Gemmes-sur-Loire.
- Le démarrage de trois opérations de génie civil : reconstruction complète de la station d'épuration de Saint-Clément-de-la-Place. et du poste de relevage de Maisons Rouges aux Ponts-de-Cé, création d'un nouveau poste de relevage au Plessis Grammoire

STEP SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE

L'investissement correspondant s'élève à 6 395 391 € HT dont :
- 108 345€ HT de frais divers (SPS, Passages caméra, contrôles de compactage, contrôles techniques du génie civil, investigations complémentaires etc.)
- 719 957 € pour la construction de station d'épuration

Et 17 084 € de constats d'huissier.

Nature	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Extension de réseau et mise en séparatif	144 ml	476ml	184ml	211ml	169ml	544ml
Réhabilitation ou renouvellement de réseau	6 811ml	8 097ml	6 178ml	7 917ml	9 428ml	9 294ml
Réhabilitation de refoulement	28ml	420ml	0	199ml	432ml	338ml
Réalisation de nouvelles stations de transfert		1**	1	1	0	1*
Renouvellement ou refonte complète de stations de transfert ou d'épuration		4	5***	2	1	1(*)
Réalisation de branchements						
Ponctuels	200	141	173	195	195	224
Réhabilités et à la pose du collecteur	533	505	397	417	430	316
Dépose de branchements	5	10	9	10	11	14

* création d'un poste de refoulement (142ml) en sortie de Station d'épuration et modification de son exutoire (286ml) / ** construction d'un ouvrage de dessablage

***4 opérations de sécurisation de station de refoulement / (*) reprise du GC d'une station

Etudes et travaux réalisés en 2020

TRAVAUX D'URGENCE

DÉVOIEMENTS DE RÉSEAUX

• Les travaux d'eau potable ont concerné :

- Des renouvellements de réseaux de distribution à Angers, Avrillé, Briollay, Les Ponts de Cé, Montreuil-Juigné, Murs-Erigné et Saint Clément de la Place ;
- Des extensions de réseau pour desservir des lieux-dits à Feneu, Longuenée-en-Anjou (La Meignanne et le Plessis Macé) et à Soulaire-et-Bourg
- Des dévoiements de réseau pour la création de la nouvelle ligne de tramway à Angers

Le montant d'investissement correspondant est de 4 473 315,03 € HT dont :

- 724 717 € HT d'achat de pièces ou tuyaux
- 100 051 € HT de frais divers (SPS, contrôle de compactage, constat d'huissier, investigations complémentaires, etc.)

Et 20 204,97 € HT de constats d'huissier

DÉVOIEMENTS DE RÉSEAUX

Nature	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Extension de réseau	63ml	40ml	94ml	260ml*	677ml	1 678ml
Renouvellement de réseau jusqu'au ø125	7 904ml	6 473ml	4 967ml	5 309ml	6935ml	3 032ml
Renouvellement de réseau de ø150 et plus	3 313ml	4 737ml	4 511ml	7 391ml**	11 825ml***	7 373ml(*)
Renouvellement de branchements						
• Exploitant : ALM	654	683	568	479	505	325
• Exploitant : autres	57	28	64	148	23	0

*création nouvelle conduite de distribution / **dont 1483ml de conduite de transport / ***dont 3430 ml de conduite de transport *) dont 1150ml de conduite de transport

• Travaux en cours et à venir :

Pour l'année 2021, l'investissement, pour le secteur travaux à l'entreprise, correspond à des travaux d'assainissement et d'eau potable. Il s'élève respectivement à :

- Eaux Usées : 9 085 000 € HT dont :
- 1 500 000 €HT pour la reconstruction de stations de relèvement à Angers, aux Ponts-de-Cé et au Plessis-Grammoire
- 1 339 000 €HT pour des travaux de construction de station d'épuration à Saint Clément de la Place et Feneu,
- 6 246 000 €HT pour la réhabilitation ou le dévoiement de réseaux à Angers, Avrillé, Briollay, Cantenay-Epinard, Écouflant, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Longuenée-en-Anjou, Rives-du-Loir, Savennières, Soulaines-sur-Aubance, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Martin-du-Fouilloux, Sainte-Gemmes sur-Loire, Trélazé et Verrières-en-Anjou.
- Eau Potable : 4 850 000 € HT pour la réhabilitation ou le dévoiement de réseaux sur les communes d'Angers, Avrillé, Beaucouzé, Briollay, Ecuillé, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Longuenée-en-Anjou, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir, Savennières, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Léger-de-Linères, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Trélazé.

La programmation de ces opérations est établie à partir d'un programme pluriannuel élaboré à partir des données suivantes : état patrimonial des conduites et ouvrages, orientations des schéma directeurs, programmes de travaux des gestionnaires de voiries, programmes d'aménagement, besoins d'exploitation, plan pluriannuel de suppression des points noirs d'assainissement.

Les projets suivants, en cours d'étude, vont permettre d'améliorer la qualité du service et/ou les performances environnementales : reconstruction des stations d'épuration de Savennières, Saint Léger des Bois, et Soulaines sur Aubance, priorisation des réfections des stations de refoulement, plan de sécurisation et de renouvellement des conduites maitresses d'eau potable, diagnostic structurel des réservoirs.

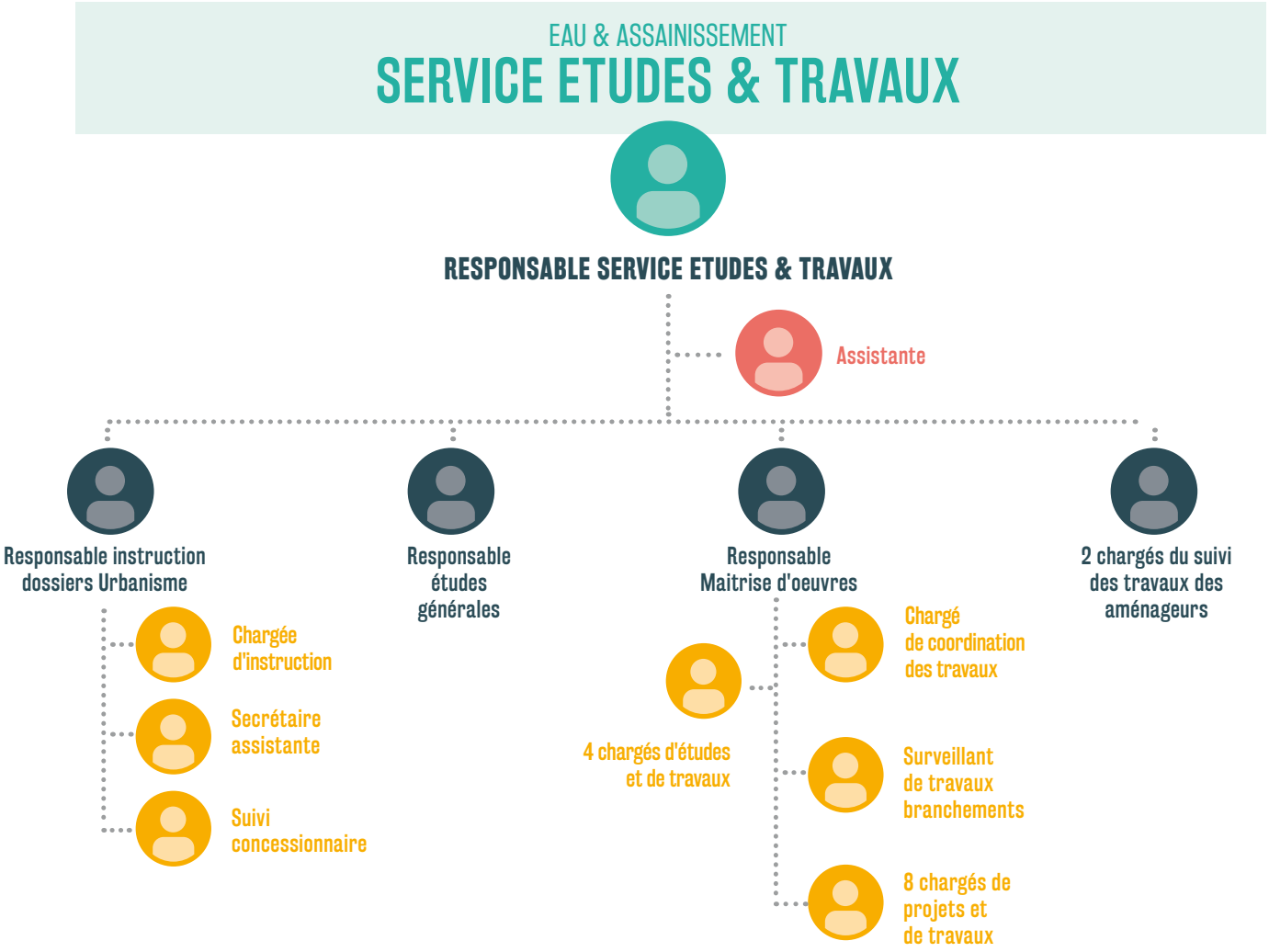

SERVICE EXPERTISE ET SYSTÈME D'INFORMATION

Mis en place en 2019, le service expertise et système d'information (SESI) a pour mission le déploiement et le maintien en condition opérationnelle d'un système d'information transversal à la direction, interopérable avec l'ensemble des outils de la collectivité et de ses partenaires.

Le service se structure autour de plusieurs outils métiers :

- Le système d'information géographique (SIG), intégrant :
  - le logiciel d'administration du SIG ;
  - l'outil de consultation et de mise à jour du SIG en mobilité.
- La supervision des équipements, dont le projet de refonte est en cours d'élaboration et devrait aboutir sur le déploiement d'un nouvel outil en 2021.
- La gestion et maintenance assistées par ordinateur (GMAO).
- La modélisation hydraulique.
- L'outil de saisie de données en mobilité.

Cet outil transversal doit permettre à termes de :

- Faciliter le travail des exploitants en leur proposant :
  - un outil simple et ergonomique de saisie, de validation et de qualification des données :
  - des outils de requêtage adaptés pour l'optimisation de l'exploitation.
- Mettre en place de façon automatique l'ensemble des outils de reporting nécessaires à la direction pour :
  - établir les ratios technico-économiques indispensables au pilotage de l'activité ;
  - faciliter la rédaction des rapports d'activité.

Ont également été confiées au SESI les missions suivantes :

- Suivi des relations avec les partenaires extérieurs de la collectivité, et notamment mise en œuvre de la politique de coopération intercommunale en matière d'échange d'eau avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) et la Communauté de Communes Baugeois Vallée (CCBV)
- Réalisation des études stratégiques de la direction nécessaires à l'établissement de la stratégie d'investissement pour les 20 prochaines années :
  - le schéma directeur eau potable, finalisé en 2016, est en cours de mise à jour pour tenir compte de l'intégration de Loire-Authion en 2018 et du renforcement des capacités de secours pour le secteur de Seiches sur le Loir demandé par le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) ;
  - le schéma directeur assainissement, en cours de réalisation et qui doit être finalisé en 2021.
- Suivi du contrat d'exploitation de la station de dépollution de la Baumette.
- Stratégie de mise en œuvre de la compétence eaux pluviales au sein de la DEA.
- Animation du réseau Loire Alerte.

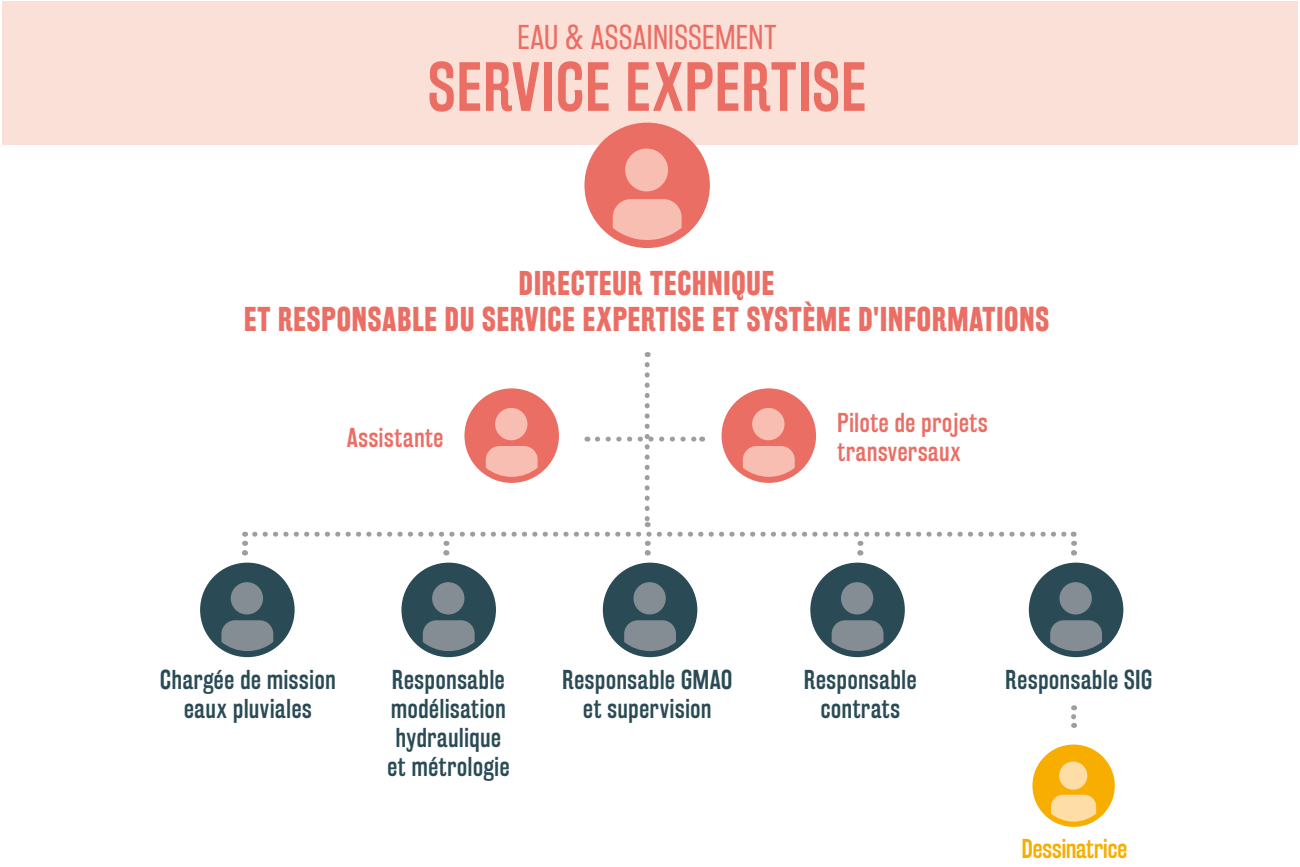

QUALITÉ SÉCURITÉ MÉTHODE

La Direction Eau Assainissement s'est engagée dans la certification ISO 9001 de l'ensemble de ses activités et est certifiée depuis 2008.

Cette norme précise les exigences à appliquer pour démontrer sa capacité à fournir en permanence des produits et services conformes aux exigences des clients, mais également aux exigences légales et règlementaires et son engagement dans une démarche d'amélioration continue afin d'accroitre la satisfaction des clients.

En novembre 2020, à l'issue de deux jours d'audits de l'ensemble de nos services, notre certificat a été renouvelé avec succès, sous sa version ISO 9001:2015, pour 3 ans.

Les auditeurs ont conclu : « Le système de management ISO 9001 2015 mis en œuvre par la DEA est structuré avec une organisation permettant de fiabiliser les pratiques. De nombreux projets montrent la volonté d'assurer un service public de qualité. La période de pandémie a montré l'adaptabilité du système. »

Les prochains audits de suivi auront lieu à l'automne 2021 et 2022, ce sera l'occasion de voir les évolutions au sein de la direction, l'avancement du plan d'action et d'observer les pratiques sur le « terrain » en allant observer et questionner les agents sur leurs pratiques, puis l'audit de renouvellement aura lieu en 2023.

En 2020, l'un des principaux sujets relatifs à la sécurité a été l'actualisation de l'évaluation des risques professionnels : elle permet d'identifier les situations dangereuses et les risques auxquels peuvent être exposés l'ensemble des agents dans le cadre de leurs missions, qu'elles soient administratives ou techniques. Chaque risque est ensuite évalué afin de définir son niveau de criticité et donc définir le niveau de priorité pour la mise en place d'un plan d'action visant à diminuer ou supprimer le risque.

Ce travail est réalisé conjointement entre le Conseiller de prévention (rattaché au service Conseil Sécurité au Travail mutualisé pour la Ville d'Angers, Angers Loire métropole et le CCAS qui assure des missions transversales d'assistance et de conseil), l'assistant de prévention de la DEA (qui travaille à temps plein au sein de la direction), le directeur, les chefs de service, les encadrants et les agents. Les membres CHSCT de la direction participent également ainsi que le médecin de prévention pour avis et compléments éventuels.
Cette actualisation est l'occasion d'un temps privilégié avec les équipes pour observer des situations de travail sur le terrain, échanger, partager et questionner ou requestionner leur quotidien afin de vérifier si les mesures préventives en place sont pertinentes et efficaces ou s'il est nécessaire de les réajuster.

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2003/19583.10

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

ANGERS LOIRE METROPOLE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

CONCEPTION ET CONDUITE DE CHANTIER DE RESEAUX, STATIONS ET USINES. PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC). MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET RESEAUX. GESTION DES ABONNES.

DESIGN AND WORKS MANAGEMENT FOR NETWORKS AND PLANTS. DRINKING WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. PRIVATE SEWERAGE FACILITIES MANAGED BY THE PUBLIC SERVICE. NETWORKS AND FACILITIES MAINTENANCE. CUSTOMER MANAGEMENT.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

CENTRE TECHNIQUE & AGENCE CLIENTELE : 139 RUE CHÈVRE ZA POLE 49 FR - 49000 ANGERS
USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE : 7 RUE JEAN MACÉ FR - 49130 LES PONTS DE CE
STATION DE DEPOLLUTION DE LA BAUMETTE : 55 PROMENADE DE LA BAUMETTE FR - 49100 ANGERS
CENTRE TECHNIQUE ET CHÂTEAU D'EAU : 81 RUE RAPHAËL BERRY FR - 49100 ANGERS

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day) 2020-12-09 Jusqu'au *Until* 2023-12-08

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

afnor CERTIFICATION

CENTRE TECHNIQUE

Sa composition :
Service au service des services, le centre technique est composé d'un magasin logistique ainsi que d'une métallerie-atelier de maintenance.
La magasin logistique assure l'approvisionnement et la distribution de l'ensemble des pièces de réseaux et autres outillages nécessaires à la bonne réalisation des missions de service public en eau et assainissement.
La métallerie-atelier de maintenance est spécialisée dans la fabrication de pièces destinées notamment à la réhabilitation des ouvrages du patrimoine technique de la direction; Elle assure également les diverses opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des sites. Une cellule administrative assure le traitement important (plus de 2 000) du flux annuel de factures généré par l'unité.

Ses missions :
Le magasin logistique.
Fort d'une gestion d'environ 4 500 références pour une valorisation estimée à + de 860 k€ dont 75 % en pièces de réseaux, le magasin gère l'approvisionnement des agents pour les interventions au quotidien ainsi que les livraisons directes aux chantiers depuis les sites d'expéditions de nos fournisseurs. Il réapprovisionne par ailleurs notre magasin annexe situé à Avrillé qui est en charge des interventions pour le secteur ouest d'Angers Loire métropole.
Maintenant un lien au plus proche avec ses fournisseurs / partenaires, le magasin assure la veille industrielle nécessaire à l'intégration des dernières innovations en matière de technologies.

La métallerie.
Véritable atelier du « sur mesures », la métallerie réalise de nombreux ouvrages techniques destinés principalement à la rénovation de pièces spécifiques telles que des nourrices de postes de relevage. Elle est également équipée du matériel nécessaire à la création de pièces plus importantes comme les éléments de bassins de stations d'épurations.
La grande polyvalence des agents de la métallerie permet en outre la maintenance bâtimentaire de la direction et l'aménagement spécifique des véhicules d'intervention de nos agents.

MAGASIN (INTÉRIEUR)

MAGASIN (EXTÉRIEUR)

NOURRICE DU POSTE DE RELEVAGE DES BONNELLES

PIÈCES DE RÉNOVATION
DU BASSIN DE CLARIFICATION
DE LA STATION D'ÉPURATION
DE BRAIN SUR L'AUTHION

EAU & ASSAINISSEMENT

CENTRE TECHNIQUE

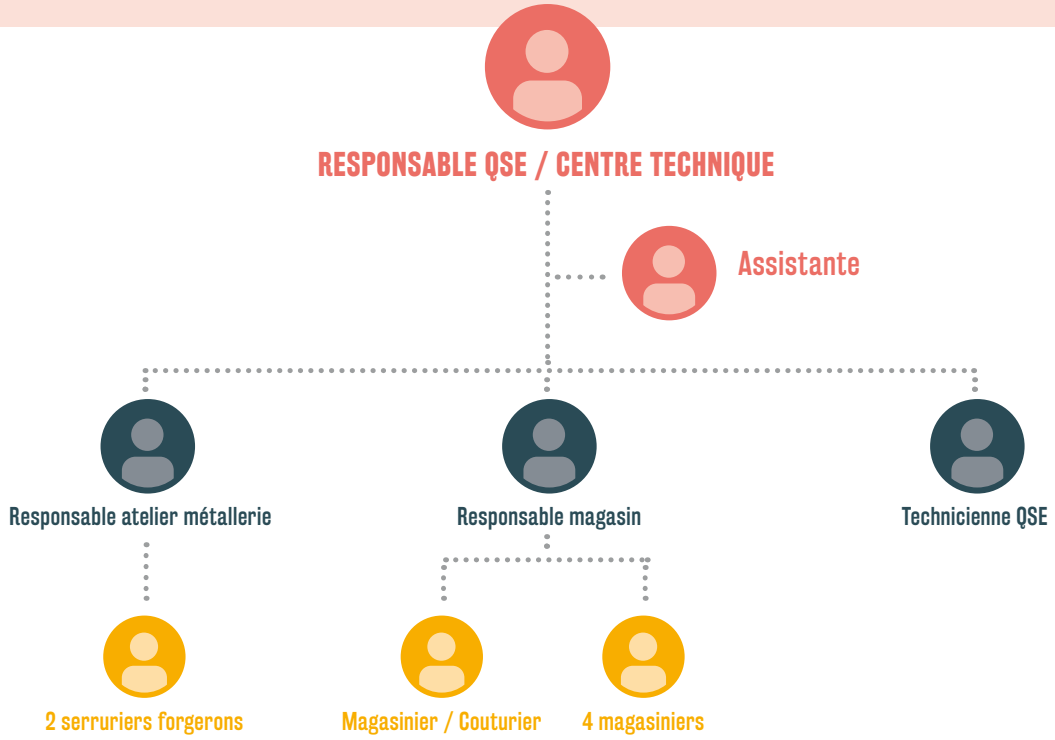

PIÈCES DE RÉNOVATION DU BASSIN DE CLARIFICATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE BRAIN SUR L'AUTHION

19 048 050 M³
D'EAU POTABLE PRODUITS

1 226 T DE MS
DE BOUES ISSUES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU VALORISÉES

17 RÉSERVOIRS SUR TOUR

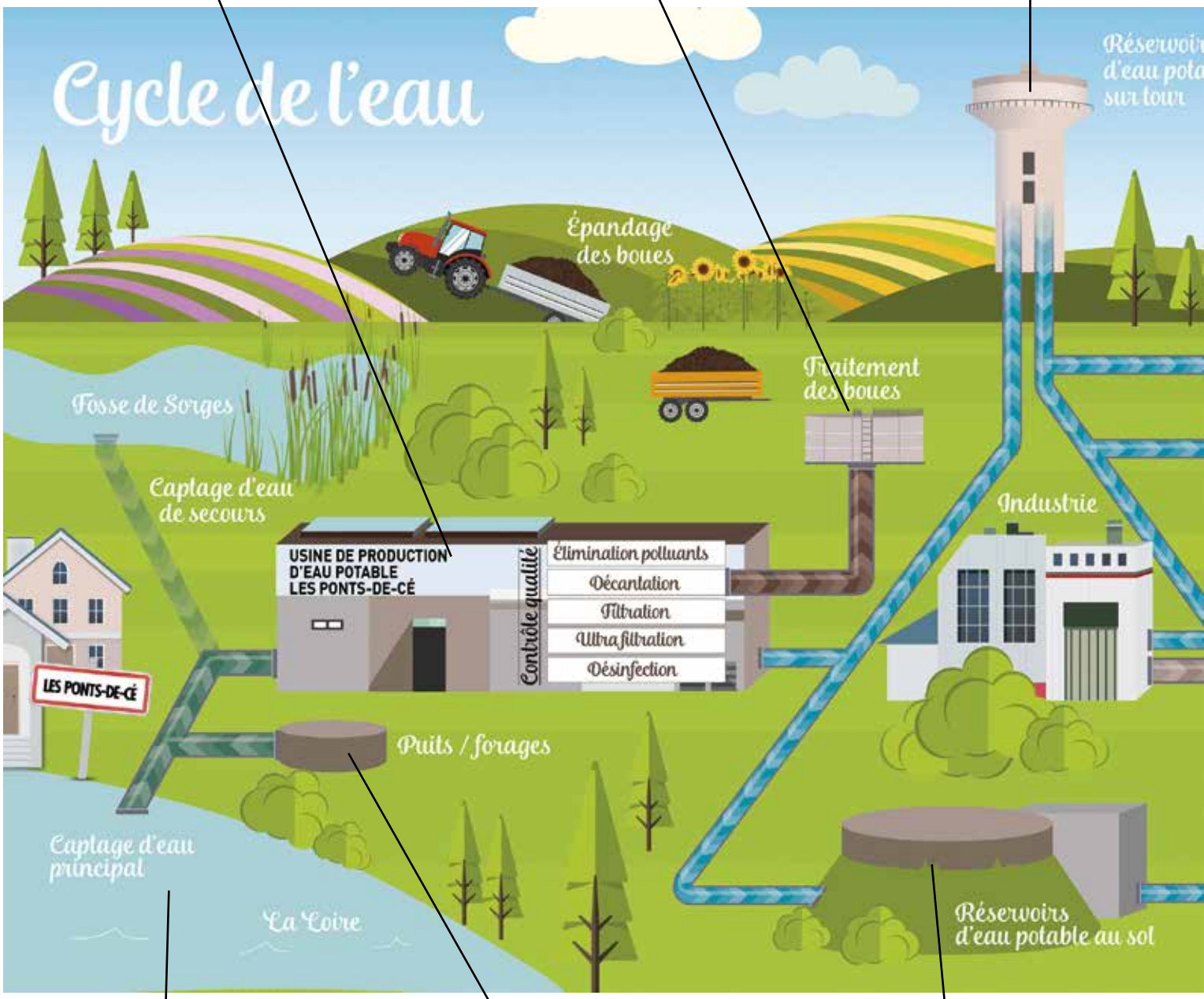

14 259 632 M³
PRÉLEVÉS DANS LA LOIRE

+

8 149 168 M³
CAPTÉS AVEC LES PUITS ET FORAGES

↓

22 408 800 M³
D'EAU BRUTE PRÉLEVÉS

18 RÉSERVOIRS
ENTERRÉS OU AU SOL

↓

55 700 M³
CAPACITÉ TOTALE DES RÉSERVOIRS

1 303 400 NM³ DE BIOMÉTHANE
INJECTÉS DANS LE RÉSEAU GRDF

41STEP

+ DE 4 000T DE MS
DE BOUES PRODUITES
ET VALORISÉES

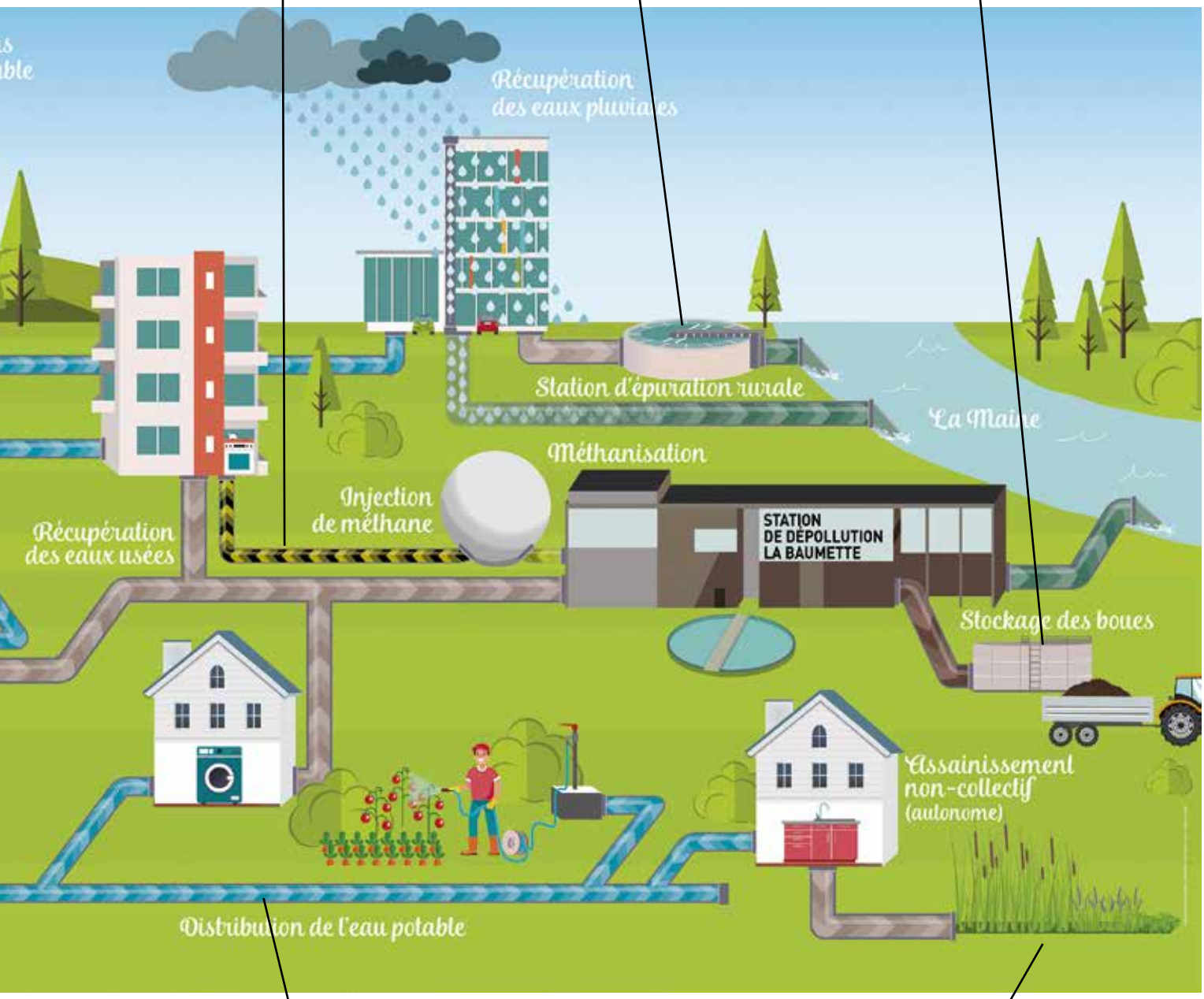

96 801 ABONNÉS EAU
(BRANCHEMENTS ACTIFS)

8 573 INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF CONTRÔLÉES

LES MOYENS FINANCIERS

a. Les chiffres clés

VOLUME BUDGÉTAIRE

Le chiffre d'affaires global des budgets Eau et Assainissement se monte en 2020 à environ 62.8M€ (chiffres du CA 2020), en augmentation par rapport à 2019 (+1.9%).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent pour les deux budgets, à hauteur de 35.2M€ en fonctionnement (+ 9.7% par rapport à 2019). Cette hausse sensible s'explique essentiellement par un rattrapage d'un décalage de facturation du marché d'exploitation de la station d'épuration de la Baumette, par la hausse des coûts d'exploitation de l'assainissement et de la production d'eau potable (notamment les réactifs et l'énergie), par la montée de la charge de la dette en lien avec la nature de l'encours, et par les achats d'eau nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement de l'ensemble du périmètre d'Angers Loire Métropole suite à l'intégration de la commune de Loire-Authion.

En investissement (hors opérations de gestion de la dette et remboursement du capital), les dépenses réelles s'affichent à hauteur de 16.7M€ (-33.1% soit -8.2M€) en investissement. La fin de deux grosses opérations de travaux justifie cette baisse : l'achèvement de la construction du bâtiment de regroupement des services sur le site de la rue Chèvre et les travaux d'amélioration de la STEP Baumette. On note aussi une baisse sur l'opération de renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ COMPTABLE

L'année 2020 observe une baisse de l'ensemble des pièces comptables traitées, non sans lien avec une activité bouleversée par la crise du Covid-19. Ce sont tout de même plus de 18 400 pièces et actes comptables qui ont été enregistrés (soit -14.55% par rapport à 2021).

En recette

- 816 titres de recettes (-6.53% sur 2019/2020),
- 713 titres d'annulation (en lien avec les ajustements des factures de consommation, soit -1.25%),
- 2 rejets de titres (titres normaux et titres d'annulation, soit un taux de rejet de 0.13%),
- 4 948 factures travaux, SPANC, PFAC, conformités (hors factures de consommation comptant, elles, pour quelques 150 000 envois), en baisse de -15.24%,
- 78 diverses pièces liées aux recettes (enregistrement de chèques, codes empêchement...).

En dépense

- 5 936 mandats (-16.76% sur 2019/2020),
- 18 annulations de mandat (-18.18% par rapport à 2019),
- 8 rejets de mandats (dont 3 à tort de la trésorerie). Nombre très faible, témoin de la qualité comptable des écritures, soit un taux de rejets de dépenses global de 0.13%,
- 5 873 factures fournisseurs enregistrées et suivies (-13.94%).

b. La facture d'eau

LA STRUCTURE TARIFAIRE

LE TARIF DE L'EAU COMPREND :

• Une part « Eau », incluant

- une partie fixe : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement,
- une partie proportionnelle : c'est la redevance eau, assise sur la consommation.
- la redevance pour pollution domestique, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0.30 €/m^3 au 1er janvier 2020 (stable par rapport à 2017).

• Une part « Assainissement »*, incluant

- la redevance assainissement, basée sur la consommation d'eau potable constatée à l'année au compteur. Pour les abonnés au seul service assainissement, ou ceux qui ont mis en œuvre un récupérateur d'eau pluviale, un puit ou un forage et qui rejettent ces eaux au réseau d'assainissement, une part forfaitaire annuelle de 40 m^3 par personne est prise en compte, ou un compteur spécifique est mis en place sur les installations afin de facturer la redevance assainissement.
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et assise sur le budget de l'Assainissement, à hauteur de 0.15 €/m^3 au 1er janvier 2020 (stable depuis 2018).

* La part Assainissement n'est pas facturée aux usagers d'une installation individuelle d'assainissement.

• Une part Taxe à la Valeur Ajoutée

- la TVA (au taux réduit de 5.5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement (consommations, travaux et prestations) est revu annuellement, au 1er avril. Le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux.

Les tarifs des prestations qu'effectue Angers Loire Métropole pour le compte des usagers sont actualisés en fonction du coût de revient de ces interventions. Ce coût de revient est calculé sur la base du coût horaire salarial des agents de la direction Eau et Assainissement, du prix des matériaux utilisés, de l'amortissement des équipements nécessaires et des prix issus des marchés passés par le service.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un Etablissement Public d'Etat dont la vocation est la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Angers Loire Métropole perçoit pour son compte et reverse les redevances lui permettant de financer ses actions, essentiellement sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin. Angers Loire Métropole n'a donc aucune maîtrise de l'évolution du niveau de ces redevances.

LES ÉLÉMENTS DE LA FACTURE D'EAU

(valeur à compter du 1er avril 2020, au 1er janvier pour les redevances AELB)

- Partie fixe : pour un compteur de 20 mm : 38,60 € HT
- Redevance Eau : abonnés ordinaires : 1,18 € HT/m³
- Redevance Assainissement : abonnés ordinaires 1,46€ HT/m³
- Redevances prélevées et reversées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :
  - Redevance Pollution Domestique : inchangée, à 0.30 € HT/m³
  - Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte inchangée, à 0.15 € HT/m³
- Taxe à la Valeur Ajoutée Prélevée et reversée à l'Etat
  = 5,5 % du montant H.T. acquitté sur la part Eau (redevance ALM et pollution domestique, partie fixe)
  = 10% du montant H.T. acquitté sur la part Assainissement (redevance ALM et modernisation des réseaux de collecte)

Pour une facture annuelle de 120 m³ :

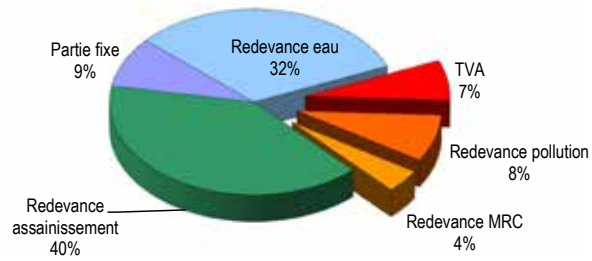

TYPE	MONTANT	PART
Partie fixe	38,60	8,76%
Redevance eau	141,60	32,14%
Redevance assainissement	175,20	39,76%
Redevance pollution	36,00	8,17%
Redevance MRC	18,00	4,09%
T.V.A.	31,21	7,08%
TOTAL	440,61	100,0%

Soit un prix global au m³ de 3.67 € TTC

La structure tarifaire de la facture reste globalement inchangée par rapport à 2019.

LA RÉPARTITION DES CHARGES DES SERVICES ET LEUR POIDS DANS LA FACTURE D'EAU

La présentation de la répartition des charges des services et leur poids dans la facture d'eau intègre depuis 2014 le suivi et le calcul de la valeur de la production immobilisée. Les données ainsi présentées tiennent compte du retraitement de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement uniquement sur les missions d'exploitation des services.

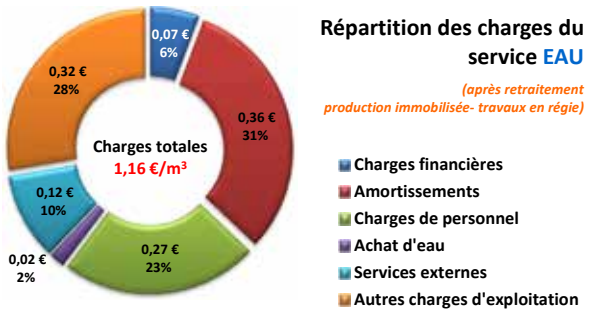

Pour le budget Eau en 2020, les charges totales d'exploitation (après donc retraitement de la production immobilisée) rapportées aux volumes vendus, représentent 1.16 €/m³ facturé, chiffres en nette hausse par rapport à 2019 (1.07€/m³). Cette évolution est consécutive à la hausse des coûts d'exploitation notamment de production d'eau potable, mais aussi à une baisse importante des travaux réalisés en régie en lien avec la crise sanitaire.

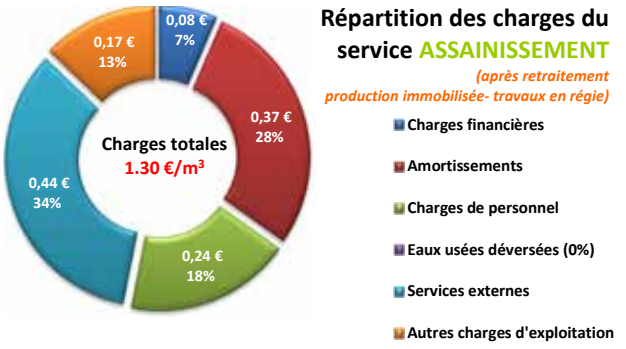

Pour le budget Assainissement, les charges totales atteignent en 2020 1.30 €/m³ facturé, valeur en hausse de 11 centimes par rapport à 2019. La hausse des charges d'exploitation (notamment le rattrapage de facturation du marché d'exploitation de la Baumette et la charge financière) explique cette évolution.

ÉVOLUTION DE LA FACTURE D'EAU

La facture d'eau résulte de l'addition de différents éléments formant le prix de l'eau. L'appréciation de ces composantes est réalisée sur la base d'une facture type de 120 m³, ramenée à l'unité.

Une facture type pour une consommation de 120 m³ est présentée en annexe de ce rapport, établie avec les prix fixés avant et après le 1er avril 2020 (date d'actualisation des tarifs).

L'évolution de la facture traduit ; d'une part les efforts d'investissement passés importants mais aussi les objectifs ambitieux de renouvellements de notre patrimoine, notamment pour assurer un taux de renouvellement de nos réseaux en adéquation avec les enjeux techniques, de développement durable et d'optimisation économique fixés par les élus.

Évolutions 2019/2020 :

- Partie fixe — inchangée, à 38.60 € HT
- Redevance Eau — + 0.03 €, à 1.18 € HT/m³
- Redevance Assainissement — + 0.03€, à 1.46 € HT/m³
- Redevance Pollution Domestique — inchangée, à 0.30 € HT/m³
- Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte — inchangée, à 0.15 € HT/m³
- Taxe à la Valeur Ajoutée 10% pour la part assainissement (redevances ALM et AELB) et 5.5% pour la part eau (redevances ALM et AELB, partie fixe)

La fixation du niveau des redevances en 2020 répond à une logique de poursuite d'une évolution maîtrisée, mais nécessaire, du prix de l'eau (+ 1.92% sur 2019/2020 base facture d'eau TTC type INSEE 120 m³).

Les ventes d'eau en 2020 connaissent une nette progression (+3.56%, soit +591 811m³).

Les produits financiers qui découlent des volumes facturés bénéficient de cette hausse des volumes vendus ainsi que de la progression du niveau de la redevance eau et affichent une dynamique positive de +3.27% entre 2019 et 2020, soit +600K€.

Le nombre d'abonnés évolue également en passant de 95 523 à 96 801 (soit +1.34%).

En assainissement, la base des volumes facturés évolue également fortement (+8.30%). Conjuguées à l'effet de l'actualisation de la redevance assainissement, les recettes progressent de + 4.30% (+816K€).

Ces ressources nouvelles permettront de soutenir l'important besoin de financement des investissements actuels et à venir, afin de pouvoir tenir les objectifs affichés en matière de gestion patrimoniale et de renouvellement des réseaux.

Évolution de la facture d'eau 2010/2020 - base consommation annuelle 120 m³

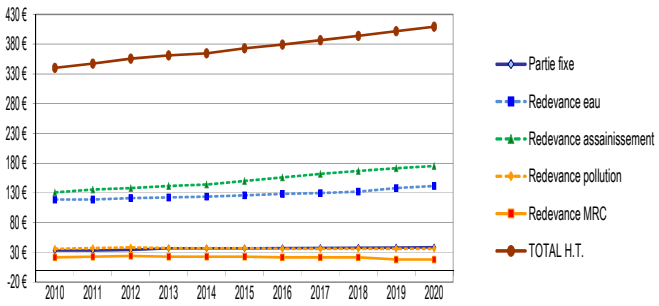

c. Le budget annexe Eau

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Recettes réelles exploitation Eau

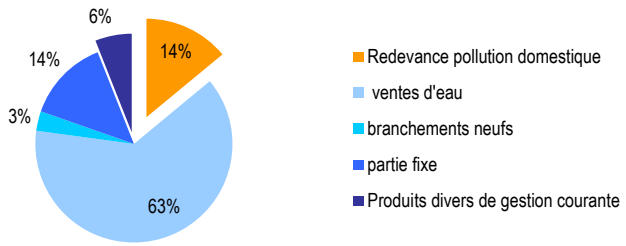

EAU	CA 2020 - recettes réelles d'exploitation
Redevance pollution domestique	4 320 459 €
Ventes d'eau	19 052 714 €
Branchements neufs	973 601 €
Partie fixe	4 117 663 €
Produits divers de gestion courante	1 713 733 €
TOTAL	**30 178 170 €**

Les recettes d'exploitation du service sont en hausse (+ 780K€, +2.65%), entraînées par l'évolution des ventes d'eau (+ 603K€, +3.27%). Les produits issus de l'activité branchements et participations (travaux et prestations pour le compte des clients) variables d'une année sur l'autre, sont orientés à la baisse, frappés par les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité (-17.24%). Les recettes de partie fixe (abonnements) progressent de 123K€ (+3%) alors que les produits divers de gestion courante évoluent de 10.43% (en raison notamment de la facturation de la prestation entretien des poteaux incendie dans le cadre de la convention qui lie Angers Loire Métropole et les communes, en charge de la compétence Défense Incendie).

Le graphique ci-dessous montre la relation entre redevance eau, produits des ventes et volumes vendus. À noter que pour 2018, la baisse des volumes vendus assez sensible est suivie d'un fort rebond sur les deux années suivantes, dynamisant les recettes.

Évolution cumulée des volumes facturés, du niveau de la redevance et de son produit

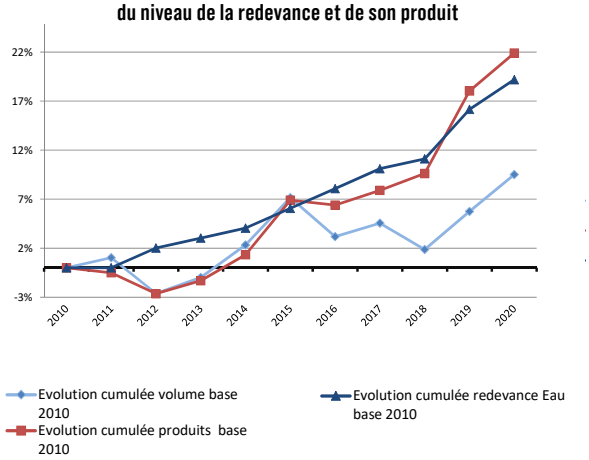

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Eau CA 2020 dépenses réelles d'exploitation

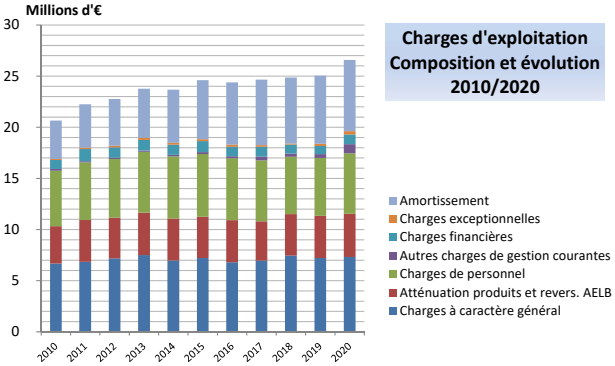

EAU	CA 2020 - dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	7 315 336 €
Atténuation de produits	4 222 940 €
Charges de personnel	5 921 537 €
Autres charges de gest° courantes	882 717 €
Charges financières	953 408 €
Charges exceptionnelles	122 853 €
Amortissement (*opérat° d'ordre)	6 963 183 €
TOTAL	**26 581 975 €**

Les charges à caractère général recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en régie ou par le biais de contrats de prestations. Entre 2019 et 2020 ces charges évoluent de +97K€ à +1.35%.
Les charges de personnel connaissent une hausse sensible (+4.62%, +262K€) illustrant essentiellement la résorption des postes vacants au sein des services.
Des écritures comptables en lien avec la dissolution du Syndicat de Beaufort provoquent une augmentation conséquente des autres charges de gestion courante (+135%, +507K€). Les charges financières évoluent également pour suivre les conditions plus volatiles des marchés financiers et leurs impacts sur notre encours (+147K€, +18.3%). À cela doivent s'ajouter 200K€ de provisions pour se prémunir de risques financiers plus importants compte tenu de la structuration de l'encours de la dette du budget de l'eau, constitué en partie d'emprunts dit « exposés ». Cette dépense relève, dans le graphique ci-dessus, des charges exceptionnelles.

Poids des charges de personnel dans la section de fonctionnement du budget EAU

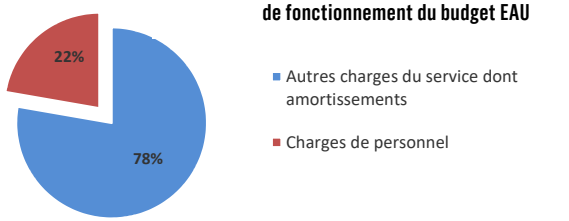

La structure globale de la répartition des différents postes de dépenses reste stable. Les dépenses de personnel représentent moins d'un quart des charges de la section de fonctionnement (30 % des charges réelles, c'est à dire notamment hors amortissement). Rapportée au mètre cube d'eau vendu, la masse salariale et autres frais de personnels (après retraitements budgétaires liés aux travaux faits en régie) représentent 0.27€/m^3, en hausse de 3 centimes par rapport à 2019 (effet de la forte diminution des travaux réalisés en régie du fait du contexte sanitaire. Ces travaux conduisent en effet à un retraitement comptable visant à extraire la masse salariale consacrée à la réalisation de ces immobilisations pour la constater comptablement en investissement).

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La politique en matière de gestion patrimoniale porte l'accent sur le renouvellement des réseaux et l'entretien des outils de production et de stockage.

En 2020, la capacité de réalisation des investissements a été impactée d'une part par le renouvellement des équipes municipales imposant une période de modération des travaux sur le territoire avant et après les élections ; et d'autre part, par les effets de la crise sanitaire et l'interruption au printemps de tous les chantiers.

Malgré ce contexte, le taux global de réalisation des investissements reste très satisfaisant en atteignant presque 80% des crédits inscrits au budget primitif.

Dans le détail, 4.7M€ ont été dirigés sur le renouvellement des réseaux, 1.8M€ sur l'entretien et la maintenance des outils de production et de stockage (avec notamment le lancement de l'opération de renouvellement des membranes d'ultrafiltration de l'usine de production d'eau potable), 906K€ pour l'outillage/véhicules/logistique/compteurs/système d'informations et schéma directeur et enfin 416K€ pour financer la fin de la construction du nouveau bâtiment administratif sur le site de la rue Chèvre à Angers.

Globalement, ce sont plus de 7.8M€ qui ont été investis, soit 2.8 M€ de moins qu'en 2019..

Dépenses d'équipements Budget Eau / 2020

	Budget primitif	Crédits ouverts	Mandaté
Réseaux de distributions (dont SIG/Secto/entretien)	6 301 000 €	6 293 960 €	4 675 181 €
Bâtiments d'exploitation	-	-	-
Bâtiments administratifs	650 000 €	723 749 €	416 159 €
Équipements de production	1 600 000 €	2 586 004 €	1 832 468 €
Outillage, matériels et compteurs, SD et OIV	1 439 000 €	1 685 714 €	906 956 €
Coopération décentralisée	10 000 €	9 000 €	
TOTAL	**10 000 000 €**	**8 854 819 €**	**7 830 763 €**

Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP

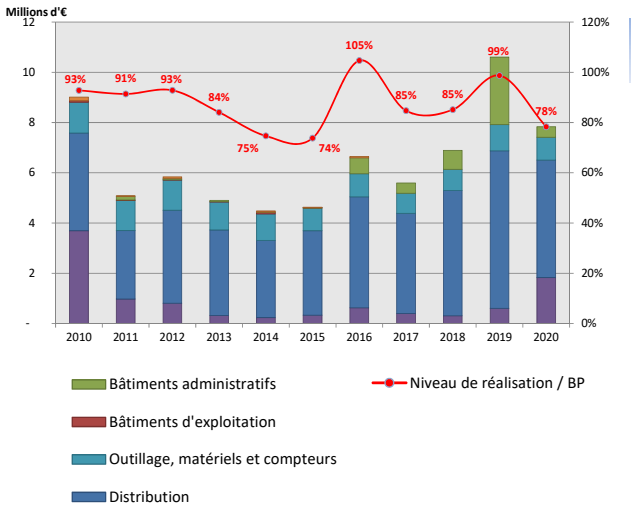

L'ÉTAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2020 :

Encours de la dette au 31/12/20 : 19 188 368 €

Annuités 2020 (CA 2020) :

Remboursement capital : 1 443 597 €
Paiement intérêts : 961 267 €
ICNE (Intérêts Courus Non Echus): - 7 860 €
TOTAL annuités 2019 : 2 239 004 €

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2020 du budget EAU

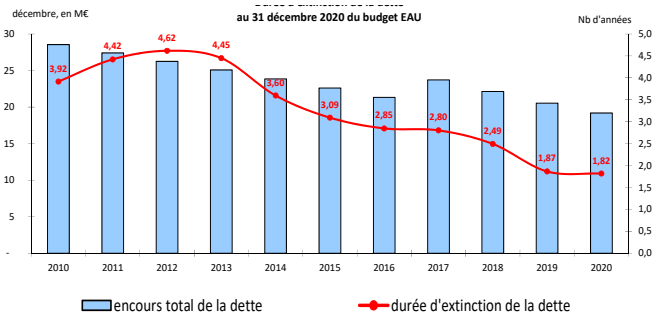

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable, divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts).

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théoriques nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2020, ce ratio s'établit à 1,82 année pour le budget Eau (contre 1,87 en 2019).

Malgré des conditions défavorables sur les intérêts, le dynamisme des recettes agit positivement sur l'épargne brute et donc sur la capacité de désendettement du budget Eau, l'indicateur se situant toujours à un niveau très satisfaisant.

d. Le budget annexe Assainissement

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Recettes réelles d'exploitation ASSAINISSEMENT

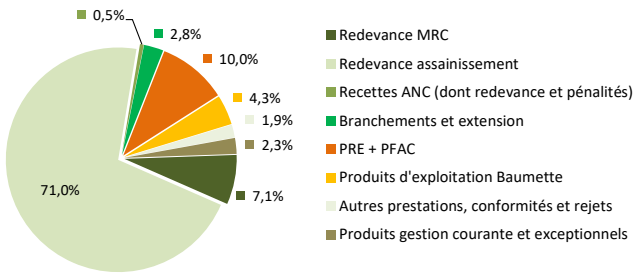

ASSAINISSEMENT	CA 2020 recettes réelles d'exploitation
Redevance MRC	1 989 271 €
Redevance assainissement	19 797 648 €
Recettes ANC (dont redev. et pénalités)	152 490 €
Branchements et extension	786 593 €
PRE + PFAC	2 787 338 €
Produits d'exploitation Baumette	1 198 160 €
Autres prestations, conformités et rejets	521 721 €
Produits gestion courante et except.	639 988 €
TOTAL	**27 873 209 €**

2020 est une année positive en termes de recettes pour le budget assainissement. Les produits de la redevance progressent de façon dynamique à +4.3% (+816K€), alors que les autres recettes se maintiennent à un bon niveau malgré le contexte sanitaire défavorable (comme les recettes de PFAC/PFAC-AD, à +0.54%, ou la facturation des branchements (+105K€).

ÉVOLUTION CUMULÉE DES VOLUMES FACTURÉS, DU NIVEAU DE LA REDEVANCE ET DE SON PRODUIT

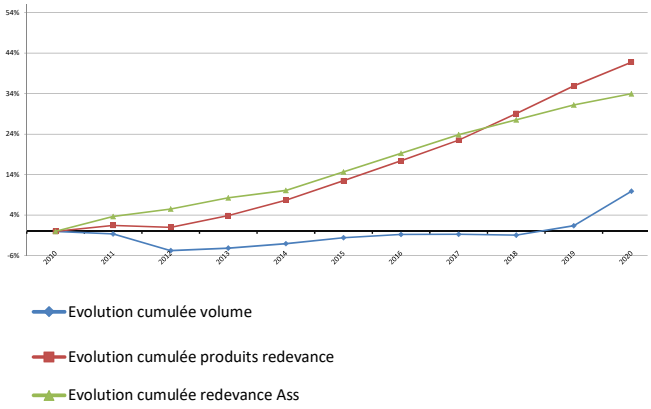

Comme pour le budget de l'Eau, 2020 voit bondir les volumes de facturation de la redevance assainissement. C'est l'intégration du territoire de Loire-Authion (environ 18 000 habitants) qui tire vers le haut les volumes ainsi facturés et, mécaniquement, les produits.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

EAU	CA 2020 - dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	7 315 336 €
Atténuation de produits	4 222 940 €
Charges de personnel	5 921 537 €
Autres charges de gest° courantes	882 717 €
Charges financières	953 408 €
Charges exceptionnelles	122 853 €
Amortissement (*opérat° d'ordre)	6 963 183 €
TOTAL	**26 581 975 €**

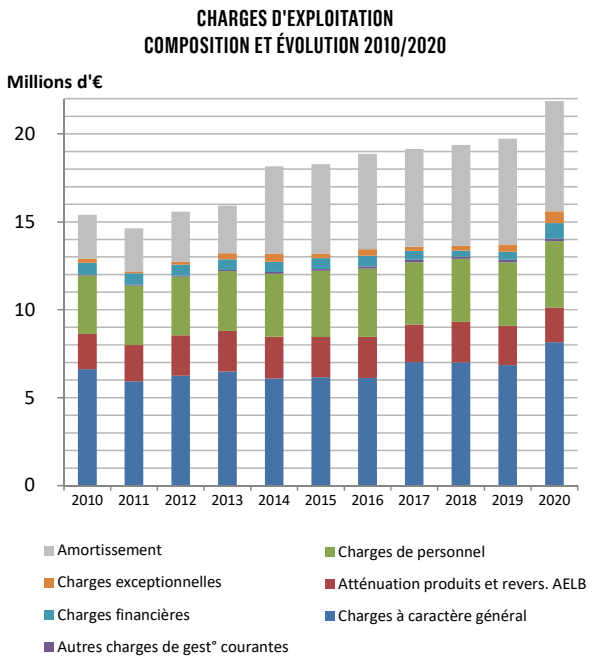

Les charges réelles d'exploitation progressent significativement entre 2019 et 2020 de +10.8%.

Cette évolution est essentiellement imputable aux charges d'exploitation de la station de dépollution de la Baumette en raison de deux facteurs pesant pour moitié chacun : report en 2020 d'un décalage de facturation de la part de notre exploitant et prise en compte des frais d'exploitation tels que prévus au marché suite aux travaux d'amélioration réalisés l'an passé visant à optimiser le traitement des eaux usées. Est constatée également une hausse des charges d'exploitation du service assainissement (+154K€), notamment sur les coûts d'énergie (l'extension du périmètre avec l'intégration de Loire-Authion a également un impact sur le nombre d'ouvrages à exploiter).

Comme pour le budget de l'Eau, l'évolution de la masse salariale (+4.1%) est à rapprocher des prévisions budgétaires du budget primitif qui ont été respectées (crédits ouverts : 3.83M€), et illustre un rattrapage entre besoins exprimés et satisfaits en matière de ressources humaines ainsi que la prise en compte de la prime Covid.

Enfin, la charge de la dette est en nette hausse comparée à 2019 (+435K€) en raison d'un effet intérêts moins favorable à Angers Loire Métropole sur un encours majoritairement constitué d'emprunts dit « exposés ». Une provision supplémentaire pour risque, de 300K€, avait d'ailleurs à cet effet été constituée, non mobilisée et récupérée en recettes en fin d'exercice.

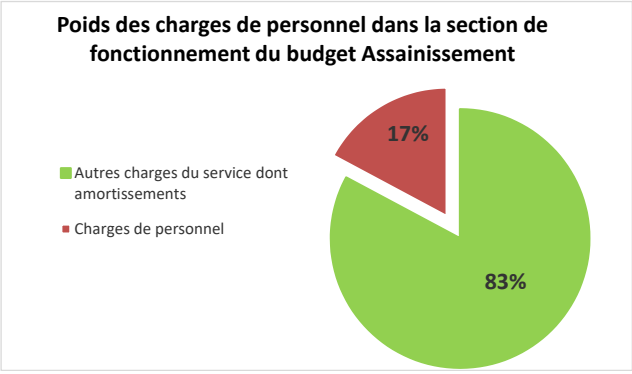

Malgré la progression des charges de personnel de 147K€, la plupart de ces charges au sein de la section de fonctionnement (après retraitement comptable du personnel mobilisé pour la réalisation des travaux faits en régie) perd un point pour se situer à hauteur de 17% (24% si l'on ne retient que les charges réelles).

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses équipements Budget Assainissement / 2020

	Budget primitif	Crédits ouverts	Mandaté
Réseaux de collecte(dont SER)	7 696 000 €	8 266 334 €	6 109 477 €
Station d'épuration (hors Baumette)	1 086 000 €	1 195 403 €	753 552 €
Outillage, véhicules et matériel	1 333 000 €	1 608 713 €	720 580 €
Schéma directeur	-	-	-
Bâtiments administratifs	30 000 €	30 000 €	21 604 €
Station Baumette (à partir de 2015)	850 000 €	1 478 230 €	1 235 782 €
TOTAL	**10 995 000 €**	**12 578 680 €**	**8 840 995 €**

Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP

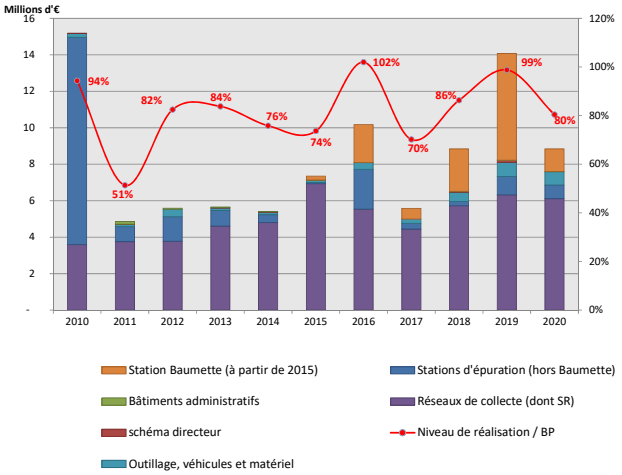

Après une année 2019 exceptionnelle sur le plan du niveau d'investissement, en raison des importants travaux d'amélioration et d'optimisation réalisés sur la station principale de dépollution de la Baumette, 2020 affiche tout de même un niveau d'investissement à hauteur de 8,84M€.

Malgré un contexte peu favorable à la réalisation des opérations, entre la nécessaire temporisation que suggère le renouvellement des équipes municipales et l'interruption de l'activité engendrée par la crise sanitaire, le taux global de réalisation des investissements reste très satisfaisant en atteignant 80% des crédits inscrits au budget primitif.

Parmi les investissements de 2020, l'effort a été maintenu sur le renouvellement des réseaux avec 6,1M€ (constant par rapport à 2019), plus de 0.754M€ pour les stations d'épuration périphériques (dont 483K€ pour la station de Saint-Clément-de-la-Place et 237K€ pour la fin de l'opération de la station de Soucelles). La fin des travaux d'amélioration de la station de la Baumette a mobilisé 1,24M€, alors que les dépenses liées à l'acquisition de matériels, outillages, véhicules et autres outils logistiques ont consacré 721K€ de crédits réalisés.

L'ÉTAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2020

Encours de la dette au 31/12/20 :	19 079 697 €

Annuités 2020 (CA 2020)

Remboursement capital :	1 017 803 €
Paiement intérêts :	447 789 €
ICNE (Intérêts Courus Non Echus):	449 178 €
TOTAL annuités 2020 :	**1 914 770 €**

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2020

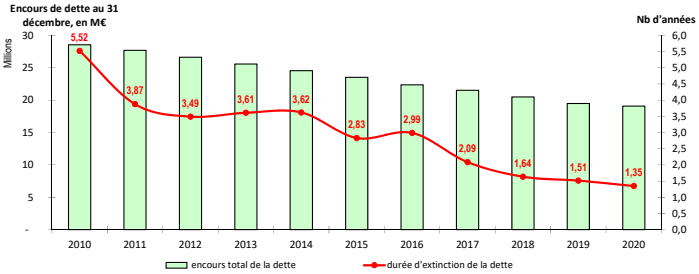

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer notamment les installations de collecte des effluents et d'assainissement des eaux usées divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts). Il exprime le nombre d'années d'exploitation théoriques nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est satisfaisant.

Le nombre d'années théoriques pour rembourser la dette s'établit en 2020 à 1,35 année (contre 1,51 en 2019). La situation financière du budget assainissement en matière d'endettement est donc excellente même si la vigilance doit rester de mise du fait de la nature des produits de l'essentiel de l'encours de dette (produits financiers « exposés ») comme a pu le démontrer l'année 2020 avec une dégradation des conditions financières.

LES ANNEXES

FACTURE DÉTAILLÉE

Les tarifs étant réactualisés chaque année en Mars, les montants indiqués correspondent aux périodes :
du 1/04/2019 au 31/03/2020 puis du 01/04/2020 au 31/03/2021

DÉTAIL DE LA FACTURE

Consommations de la facture courante

Point de comptage	Compteur N°	Date	Index	Volume	Type d'Index
120819A	FACTURE INSEE	31/05/2019	1920		
	FACTURE INSEE	31/05/2020	2040	120	Reel
Volume facturé				120	

		Quantité	P.U HT	Montant HT	Taux TVA (5)	Montant TTC
Production et Distribution de l'eau potable						
(1) Eau	du 01/06/2019 au 31/03/2020	101 m3	1,150000	116,15	5,50	122,54
(1) Eau	du 01/04/2020 au 31/05/2020	19 m3	1,180000	22,42	5,50	23,65
(2) Partie fixe branchement	du 01/06/2019 au 31/03/2020	305 jours	0,104380	31,84	5,50	33,59
(2) Partie fixe branchement	du 01/04/2020 au 31/05/2020	60 jours	0,105750	6,35	5,50	6,70
Collecte et traitement des eaux usées						
(3) Assainissement	du 01/06/2019 au 31/03/2020	101 M3	1,430000	144,43	10,00	158,87
(3) Assainissement	du 01/04/2020 au 31/05/2020	19 M3	1,460000	27,74	10,00	30,51
Contributions aux organismes publics						
(4) Redevance pour la pollution domestique	du 01/06/2019 au 31/05/2020	120 M3	0,300000	36,00	5,50	37,98
(4) Redevance Modernisation réseaux de collecte	du 01/06/2019 au 31/05/2020	120 M3	0,150000	18,00	10,00	19,81

(1) Redevance eau pour les abonnés ordinaires : 1,15€ H.T. /m³ puis 1,18€ H.T. /m³ depuis le 1/04/20

(2) Partie fixe à l'année pour un compteur 20mm : 38,60€ H.T.

(3) Redevance assainissement pour les abonnés ordinaires : 1,43€ H.T. /m³ puis 1,46€ H.T. /m³ depuis le 1/04/20

(4) Redevance prélevée par Angers Loire Métropole puis reversée à l'Agence de l'Eau :
- Pollution domestique : 0,30€ H.T. /m³
- Modernisation des réseaux de collecte : 0,15€ H.T. /m³

Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement) : 0,00328 € Prix de l'abonnement pour la période de facturation : 40,29 €
Angers Loire Métropole finance des actions de coopérations internationales et de solidarité locale à la hauteur de 0,75 % des recettes d'eau potable.

Facture établie selon tarifs fixés par délibération du conseil communautaire en vigueur. Extrait de titre exécutoire en application de l'article L 252 du livre de procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par le décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

MONTANTS H.T.	Taux TVA	MONTANTS T.V.A.	MONTANTS T.T.C.
212,76	5,50	11,70	224,46
190,17	10,00	19,02	209,19
MONTANT TOTAL T.T.C. DE LA FACTURE :			433,65

Par Internet : http://atout.angers.fr/pieau
Par TIP : Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet.Si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Par chèque : Envoyez votre règlement établi à l'ordre du Trésor Public, accompagné du volet TIP non signé, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse figurant sur le TIP.
Par Carte bancaire : muni du présent avis, aux guichets de la Trésorerie Principale (Hôtel de Ville d'Angers), ouverts de 9h à 13h et de 14h à 16h les lundi et mardi, de 9h à 13h les mercredi et vendredi, de 10h à 13h et 14h à 16h le jeudi. Tél : 02 41 05 47 00.
Par téléphone (carte bancaire) en appelant au 02.41.05.47.49 entre 9h et 13h et 14h et 16h du lundi au vendredi
En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impot.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

(5) Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.), prélevée et reversée à l'État :
- 5,5 % du montant H.T. acquitté sur la part eau (redevance ALM et pollution domestique, partie fixe)
- 10 % du montant H.T. acquitté sur la part assainissement (redevance ALM et modernisation des réseaux de

TARIFS 2020

angers loire métropole
communauté urbaine

EAU - ASSAINISSEMENT
TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2020
REF. : DELIBERATION DU 10 FEVRIER 2020

EAU

REDEVANCE ANNUELLE AU M3	
⇨ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,18
REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU	
⇨ Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,30
PARTIE FIXE	
⇨ Branchement de : 15 mm	38,60
" 20 mm	38,60
" 30 et 40 mm	72,00
" 50 et 60 mm	246,00
" 80 mm	283,00
" 100 mm	390,00
" 125 mm	470,00
" 150 mm	500,00
" 200 mm	600,00
" 250 mm	750,00
" 300 mm	1 160,00
⇨ Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE :	43,00
PRESTATIONS DIVERSES	
⇨ Frais d'abonnement :	25,00
⇨ Forfait relevé - facturation supplémentaire :	45,00
⇨ Dispositif temporaire de prise d'eau (tarif par semaine)	12,00
⇨ Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier) :	51,00
⇨ Pose/Dépose de compteur	88,00
⇨ Prise d'eau à compteur (2 constats) :	63,00
⇨ Location du dispositif de puisage (par semaine) :	12,00
⇨ Fourniture de badge Borne Monéca	13,00
⇨ Essais de poteaux d'incendie :	88,00
⇨ Contrôle des puits, forages et installations privatives :	
▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	124,00
▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	106,00
BRANCHEMENTS	
⇨ Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	1 350,00
30 mm	1 480,00
40 mm (2)	1 480,00
⇨ Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	350,00
30 mm	490,00
40 mm (2)	490,00
⇨ Dépose de branchement	GRATUIT

(1) forfait concernant la partie sous voie publique.
(2) au-dessus de 40 mm, le côut sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.

PENALITES	
⇨ Pénalité pour Vol d'eau sur la voie publique	1 200,00
⇨ Pénalité Obstacle au contrôle (30 € de frais de dossier + Pénalité journalière)	5,00

ASSAINISSEMENT

REDEVANCE ANNUELLE AU M3	
⇨ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,46
REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU	
⇨ Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,15
PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT	
⇨ Redevance PFAC et PFAC-AD (le m² de surface de plancher nouvelle)	11,00
▪ Montant minimum de perception	440,00
Intervention de l'hydrocureuse	
⇨ du lundi au samedi (1h d'intervention)	135,00
⇨ les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	195,00
⇨ la nuit de 22 h à 6 h (1h d'ntervention)	215,00
Déplacement de l'hydrocureuse	
⇨ forfait de déplacement (1/2 h)	52,00
PRESTATIONS DIVERSES	
⇨ Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	15,00
⇨ Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	45,00
⇨ Déversement de graisse, la tonne apportée :	12,00
⇨ Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	210,00
⇨ Vérification des installations existantes :	106,00
▪ Coût du logement supplémentaire pour les grands ensembles	14,00
⇨ Contrôle des rejets industriels :	104,00
BRANCHEMENTS	
⇨ Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	1 100,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 6 ml) :	2 700,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	600,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	200,00
⇨ Dépose de branchement :	1 100,00

(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.

PENALITES	
⇨ Pénalité Obstacle au contrôle (30 € de frais de dossier + Pénalité journalière)	5,00

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRESTATIONS DIVERSES	
⇨ Contrôle conception/réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	122,00
⇨ Contrôle de réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	80,00
⇨ Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	42,50
⇨ Contrôle périodique du bon fonctionnement	78,00
⇨ Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	106,00

PRESTATIONS COMMUNES A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

⇨ FHMO ADJ Technique	28,00
⇨ FHMO Agent de Maîtrise	31,50
⇨ FHMO Technicien ou surveillant de travaux	35,80
⇨ FHMO Ingénieur	47,80
⇨ Forfait déplacement	60,00

TARIFS 2021

angers loire métropole
communauté urbaine

EAU - ASSAINISSEMENT
TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2021
REF. : DELIBERATION DU 8 MARS 2021

EAU

REDEVANCE ANNUELLE AU M3

Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,23

REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU

Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,30

PARTIE FIXE

Branchement de :	15 mm	38,60
"	20 mm	38,60
"	30 et 40 mm	72,00
"	50 et 60 mm	246,00
"	80 mm	283,00
"	100 mm	390,00
"	125 mm	470,00
"	150 mm	500,00
"	200 mm	600,00
"	250 mm	750,00
"	300 mm	1 160,00
Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE :		43,00

PRESTATIONS DIVERSES

Frais d'abonnement :	25,00
Forfait relevé - facturation supplémentaire :	45,00
Dispositif temporaire de prise d'eau (tarif par semaine)	12,00
Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier) :	51,00
Pose/Dépose de compteur	88,00
Prise d'eau à compteur (2 constats) :	63,00
Location du dispositif de puisage (par semaine) :	12,00
Fourniture de badge Borne Monéca	13,00
Essais de poteaux d'incendie :	88,00
Contrôle des puits, forages et installations privatives :	
▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	124,00
▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	106,00

BRANCHEMENTS

Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)		
Diamètres	20 mm	1 350,00
	30 mm	1 480,00
	40 mm (2)	1 480,00
Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)		
Diamètres	20 mm	350,00
	30 mm	490,00
	40 mm (2)	490,00
Dépose de branchement		GRATUIT

(1) forfait concernant la partie sous voie publique.
(2) au-dessus de 40 mm, le coût sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.

PENALITES

Pénalité pour Vol d'eau sur la voie publique	1 200,00
Pénalité Obstacle au contrôle (30 € de frais de dossier + Pénalité journalière)	5,00

ASSAINISSEMENT

REDEVANCE ANNUELLE AU M3

Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,47

REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU

Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,15

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

Redevance PFAC et PFAC-AD (le m² de surface de plancher nouvelle)	11,00
▪ Montant minimum de perception	440,00

Intervention de l'hydrocureuse	
du lundi au samedi (1h d'intervention)	135,00
les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	195,00
la nuit de 22 h à 6 h (1h d'ntervention)	215,00
Déplacement de l'hydrocureuse	
forfait de déplacement (1/2 h)	52,00

PRESTATIONS DIVERSES

Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	15,00
Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	45,00
Déversement de graisse, la tonne apportée :	12,00
Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	210,00
Vérification des installations existantes :	106,00
▪ Coût du logement supplémentaire pour les grands ensembles	14,00
Contrôle des rejets industriels :	104,00

BRANCHEMENTS

Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	1 100,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 6 ml) :	2 700,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	600,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	200,00
Dépose de branchement :	1 100,00

(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.

PENALITES

Pénalité Obstacle au contrôle (30 € de frais de dossier + Pénalité journalière)	5,00

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRESTATIONS DIVERSES

Contrôle conception/réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	122,00
Contrôle de réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	80,00
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	42,50
Contrôle périodique du bon fonctionnement	78,00
Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	106,00

PRESTATIONS COMMUNES A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

FHMO ADJ Technique	28,00
FHMO Agent de Maîtrise	31,50
FHMO Technicien ou surveillant de travaux	35,80
FHMO Ingénieur	47,80
Forfait déplacement	60,00

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES 2020

Note : en raison de l'épidémie de Coronavirus et de la cyberattaque dont ont été victimes nos systèmes informatiques, à la date d'impression du rapport, toutes les données n'étaient pas disponibles, vous pourrez retrouver la version complète des indicateurs dès la mise à disposition de ces données sur la page internet : http://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/eau-et-assainissement/index.html

Indicateurs de performance Eau potable

INDICATEUR : P101.1 et P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques (en %)

DÉFINITION : proportions des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art. R. 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur.

FINALITÉ : Donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau, afin d'en apprécier la qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires.

OBJECTIF DEA ALM : 100%

RÉSULTATS 2020
98,6%

INDICATEUR : P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (en points).

DÉFINITION : Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable.

FINALITÉ : Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

OBJECTIF DEA ALM : 120

RÉSULTATS 2020
108

INDICATEUR : P104.3* Rendement du réseau de distribution (en %)

DÉFINITION : Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

FINALITÉ : Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

OBJECTIF DEA ALM : > 86.8%

RÉSULTATS 2020
91,9%

* NB: Du fait des défauts de transmission des éléments de la part des anciens délégataires sur le périmètre Loire-Authion et des estimations de consommation liées au confinement, le rendement de distribution est surévalué.

INDICATEUR : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/km/jour).

DÉFINITION : Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

FINALITÉ : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

OBJECTIF DEA ALM : <3.25 m³/km/jour

RÉSULTATS 2020
1,94 M3/KM/JOUR

INDICATEUR : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (en m³/km/jour)

DÉFINITION : Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

FINALITÉ : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

OBJECTIF DEA ALM : <3.20 en m³/km/jour

RÉSULTATS 2020
1,88 M3/KM/JOUR

INDICATEUR : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)

DÉFINITION : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

FINALITÉ : Compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

OBJECTIF DEA ALM : ≥ 0.75%

RÉSULTATS 2020
0,70%

INDICATEUR : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)

DÉFINITION : Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

FINALITÉ : L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur

OBJECTIF DEA ALM : ≥ 80%

RÉSULTATS 2020
80%

INDICATEUR : P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)

DÉFINITION : Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé domestique et non domestique

FINALITÉ : Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

OBJECTIF DEA ALM : non défini

RÉSULTATS 2020
0,01204€/M3

Indicateurs de performance Assainissement collectif

INDICATEUR : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (en nombre/1 000 abonnés).

DÉFINITION : Nombre de coupures d'eau (interruption totale) liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

FINALITÉ : Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

OBJECTIF DEA ALM : <1,5/1 000 abonnés

RÉSULTATS 2020
1,67/1000 ABONNÉS

INDICATEUR : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %).

DÉFINITION : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

FINALITÉ : Evaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

OBJECTIF DEA ALM : 100% sous 24 heures

RÉSULTATS 2020
100% SUR 24H

INDICATEUR : P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années).

DÉFINITION : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

FINALITÉ : Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

OBJECTIF DEA ALM : <3 ans

RÉSULTATS 2020
1,82 ANS

INDICATEUR : P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)

DÉFINITION : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

FINALITÉ : Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

OBJECTIF DEA ALM : <1.6% en réel et <1.2% sur 5 ans

RÉSULTATS 2020
2,28% EN RÉEL ET 1,77% SUR 5 ANS

INDICATEUR : P.155.1 Taux de réclamations (en nombre/1 000 abonnés)

DÉFINITION : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

FINALITÉ : Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau

OBJECTIF DEA ALM : <0.8 pour 1 000 abonnés

RÉSULTATS 2020
1 POUR 1 000 ABONNÉS

INDICATEUR : P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (en %)

DÉFINITION : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

FINALITÉ : Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif

OBJECTIF DEA ALM : 86,4%

RÉSULTATS 2020
90,8%

INDICATEUR : P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120)

DÉFINITION : Indice attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées.

FINALITÉ : Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur l'évolution

OBJECTIF DEA ALM : 120

RÉSULTATS 2020
114

INDICATEUR : P203.3 Conformité de la collecte des effluents (valeur de 0 à 100)

FINALITÉ : Évaluer la performance de la collecte des eaux usées

OBJECTIF DEA ALM : 100

DONNÉES NON DISPONIBLES À LA DATE D'ÉDITION

En attente des rapports des services de l'état.

INDICATEUR : P204.3 Conformité des équipements d'épuration (valeur de 0 à 100).

FINALITÉ : Evaluer la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

OBJECTIF DEA ALM : 100

DONNÉES NON DISPONIBLES À LA DATE D'ÉDITION

En attente des rapports des services de l'état.

INDICATEUR : P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service (valeur de 0 à 100).

FINALITÉ : Evaluer la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

OBJECTIF DEA ALM : 100

DONNÉES NON DISPONIBLES À LA DATE D'ÉDITION

En attente des rapports des services de l'état.

INDICATEUR : : P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (en %)

DÉFINITION : Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation (transport conforme à la réglementation et filière de traitement autorisée ou déclarée). Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

FINALITÉ : L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires

OBJECTIF DEA ALM : 100 %

RÉSULTATS 2020
100%

INDICATEUR : : P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m3)

DÉFINITION : Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé

FINALITÉ : Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

OBJECTIF DEA ALM : non défini

RÉSULTATS 2020
0,0007€/M3

INDICATEUR : P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (en nombre/1 000 habitants desservis)

DÉFINITION : L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

FINALITÉ : L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel

OBJECTIF DEA ALM : 0,1 pour 1 000 habitants desservis

RÉSULTATS 2020
0,1 POUR 1 000 HABITANTS

INDICATEUR
P 252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nombre/100 km de réseau)

DÉFINITION : On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte

FINALITÉ : L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes

OBJECTIF DEA ALM : <4.17 pour 100km de réseau

RÉSULTATS 2020
3,3 POINTS NOIRS / 100KM

INDICATEUR : P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (en %)

DÉFINITION : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements

FINALITÉ : Compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

OBJECTIF DEA ALM : >0.56%

RÉSULTATS 2020
1,26%

INDICATEUR : P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (en %)

DÉFINITION : Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation

FINALITÉ : S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées

OBJECTIF DEA ALM : 100%

RÉSULTATS 2020
93%

INDICATEUR : P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (en valeur de 0 à 120)

DÉFINITION : Indice attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

FINALITÉ : L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)

OBJECTIF DEA ALM : ≥100

DONNÉES NON DISPONIBLES À LA DATE D'ÉDITION

En attente des rapports des services de l'état.

Indicateurs de performance Assainissement non collectif

INDICATEUR : P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années)

DÉFINITION : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

FINALITÉ : Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

OBJECTIF DEA ALM : <3 ans

RÉSULTATS 2020
1,56 ANS

INDICATEUR : P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (en %)

DÉFINITION : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

FINALITÉ : Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

OBJECTIF DEA ALM : <0.43% en réel et <0.64% sur 5 ans

RÉSULTATS 220
0,15% EN RÉEL ET 0,14% SUR 5 ANS

INDICATEUR : P258.1 Taux de réclamation (en nombre/1 000 abonnés)

DÉFINITION : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

FINALITÉ : Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif

OBJECTIF DEA ALM : <0.32 pour 1 000 abonnés

RÉSULTATS 2020
0,35 POUR 1 000 ABONNÉS

INDICATEUR : P301.3 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (EN %)

DÉFINITION : Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées

FINALITÉ : L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

OBJECTIF DEA ALM : 88,8%

RÉSULTATS 2020
82,9%

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Communication Agence régionale de Santé Pays de la Loire

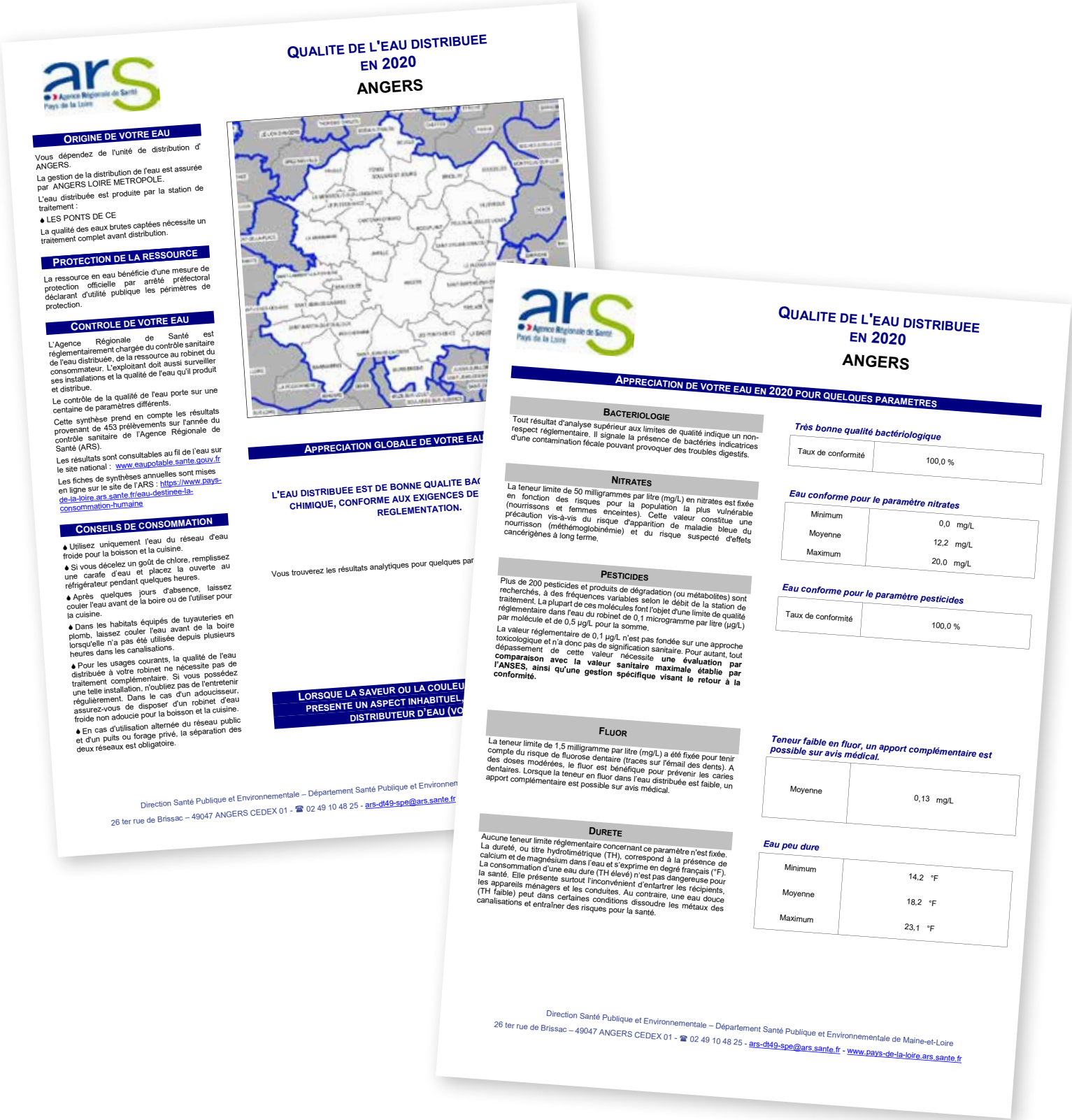

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2020

ANGERS

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution d' ANGERS.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

- LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 453 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisine.
- Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BAC
CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE
REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques par

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEU
PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL,
DISTRIBUTEUR D'EAU (VO

Direction Santé Publique et Environnementale – Département Santé Publique et Environnem
26 ter rue de Brissac – 49047 ANGERS CEDEX 01 - ☎ 02 49 10 48 25 - ars-dt49-spe@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2020

ANGERS

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2020 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	0,0 mg/L
Moyenne	12,2 mg/L
Maximum	20,0 mg/L

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule et de 0,5 µg/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite **une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.**

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,13 mg/L

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Eau peu dure

Minimum	14,2 °F
Moyenne	18,2 °F
Maximum	23,1 °F

Direction Santé Publique et Environnementale – Département Santé Publique et Environnementale de Maine-et-Loire
26 ter rue de Brissac – 49047 ANGERS CEDEX 01 - ☎ 02 49 10 48 25 - ars-dt49-spe@ars.sante.fr - www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2020

SAINT CLEMENT DE LA PLACE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT CLEMENT DE LA PLACE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée est produite par la station de traitement :

- SAINT GEORGES SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une mesure de protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de paramètres différents.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 21 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé ARS).

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les fiches de synthèses annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine

CONSEILS DE CONSOMMATION

- Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.
- Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN

L'EAU DISTRIBUEE EST DE BONNE QUALITE BACTE
PHYSICOCHIMIQUE A L'EXCEPTION DES PES

VIS-A-VIS DES PESTICIDES, EAU NON CONFORME EN RAISON DE DEPA
QUALITE REGLEMENTAIRE DE 0,1 µG/L PAR SUBSTANCE INDIVIDUALISEE
(PRODUIT DE DEGRADATION).

CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE
CONSOMMATEURS AU REGARD DES VALEURS
CONSOMMATION DEFINIES PAR L'AGENCE NATI
SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONN
(ANSES) ET NE JUSTIFIE DONC PAS DE RESTRI
L'EAU.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques pa

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR
PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL,
DISTRIBUTEUR D'EAU (VO

Direction Santé Publique et Environnementale – Département Santé Publique et Environneme
26 ter rue de Brissac – 49047 ANGERS CEDEX 01 - ☎ 02 49 10 48 25 - ars-dt49-spe@ars.sante.fr -

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2020

SAINT CLEMENT DE LA PLACE

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2020 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	1,8 mg/L
Moyenne	6,9 mg/L
Maximum	9,8 mg/L

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule et de 0,5 µg/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite **une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.**

Eau non conforme pour le paramètre pesticides : dépassement de la limite réglementaire n'ayant pas entraîné de restriction de consommation

Molécules concernées par un dépassement	Valeur maximale mesurée en µg/L	Valeur limite sanitaire de consommation en µg/L	Nombre de jours de dépassement
ESAMTC	**0,28**	**510**	322

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,12 mg/L

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau peu dure

Minimum	15,3 °F
Moyenne	16,2 °F
Maximum	17,0 °F

Direction Santé Publique et Environnementale – Département Santé Publique et Environnementale de Maine-et-Loire
26 ter rue de Brissac – 49047 ANGERS CEDEX 01 - ☎ 02 49 10 48 25 - ars-dt49-spe@ars.sante.fr - www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2020

SAINT MATHURIN

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2020 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3,3 mg/L
Moyenne	8,6 mg/L
Maximum	11,0

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule et de 0,5 µg/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite **une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.**

Eau conforme pour le paramètre pesti

Taux de conformité	10

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Teneur faible en fluor, un apport possible sur avis médical.

Moyenne	

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Eau peu dure

Minimum	
Moyenne	
Maximum	

Direction Santé Publique et Environnementale – Département Santé Publique et Enviro
26 ter rue de Brissac – 49047 ANGERS CEDEX 01 - ☎ 02 49 10 48 25 - ars-dt49-spe@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2020

SAINT MATHURIN

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2020 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100,0 %

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	3,3 mg/L
Moyenne	8,6 mg/L
Maximum	11,0 mg/L

PESTICIDES

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule et de 0,5 µg/L pour la somme.

La valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite **une évaluation par comparaison avec la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.**

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100,0 %

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires. Lorsque la teneur en fluor dans l'eau distribuée est faible, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible sur avis médical.

Moyenne	0,13 mg/L

DURETE

Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée. La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure (TH élevé) n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients, les appareils ménagers et les conduites. Au contraire, une eau douce (TH faible) peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé.

Eau peu dure

Minimum	15,7 °F
Moyenne	18,2 °F
Maximum	19,6 °F

Direction Santé Publique et Environnementale – Département Santé Publique et Environnementale de Maine-et-Loire
26 ter rue de Brissac – 49047 ANGERS CEDEX 01 - ☎ 02 49 10 48 25 - ars-dt49-spe@ars.sante.fr - www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Notes

rafraîchissante
écologique
disponible
économe

L'EAU DU ROBINET,
ELLE A TOUT POUR PLAIRE !

angers loire métropole
communauté urbaine

Création LINER Communication 02 40 20 10 20 - Février 2011 - © evolverie design by utopiadesign. www.utopiadesign.fr © Direction Eau et Assainissement / Angers Loire Métropole - Graphisme : A4 éditions 02 41 720 700 / Imprimerie Ville d'Angers / Angers Loire Métropole